Rapport d'activité 1981-1982

Édition:
Service des publications

Réalisation:
Direction des communications
Office de la langue française

Graphisme:
Claude Blais
Michel Gauthier

Nous remercions le ministère des Communications pour les photos de la couverture

Dépôt légal — 1er trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-02774-4
ISSN 0707-1795

©Éditeur officiel du Québec

Rapport d'activité 1981-1982

Office de la langue française

Gouvernement du Québec

Québec, le 30 novembre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activité de l'Office de la langue française au 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre chargé de
l'application de la
Charte de la langue française

Gérald Godin

Montréal, le 29 octobre 1982

Monsieur Gérald Godin
Ministre chargé de
l'application de la
Charte de la langue française
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 119 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activité de l'Office de la langue française au 31 mars 1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président

Claude Aubin

Membres de l'Office de la langue française

Messieurs

Claude Aubin
Président

Jean-Guy Lavigne
Vice-président

Jacques Boulay

Fernand Daoust

René Doucet

Sommaire

13 Introduction

Chapitre premier
17 Structure de l'Office de la langue française

Chapitre II
25 Orientation des activités et budget

Chapitre III
27 Réalisations

Chapitre IV
59 Bilan de l'exercice 1981-1982
et perspectives d'avenir

67 Annexes

Introduction

L'Office de la langue française

L'Office de la langue française a été créé pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie, et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires, tant dans l'Administration que dans les entreprises.

L'Office a pour mandat:

- de normaliser et de diffuser les termes et expressions qu'il approuve;
- d'établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi;
- de préparer les règlements qui relèvent de sa compétence et qui sont nécessaires à l'application de la loi et de les soumettre pour avis au Conseil de la langue française;
- de définir, par règlement, la procédure de délivrance, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation;
- d'aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et d'en suivre l'exécution;
- de reconnaître, d'une part, les organismes municipaux, les organismes scolaires, les services de santé et les services sociaux qui fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que le français et, d'autre part, les services qui, dans les organismes scolaires, sont chargés d'organiser ou de donner l'enseignement dans une langue autre que le français.

L'Office de la langue française peut également:

- instituer des commissions de terminologie, en déterminer la composition et le fonctionnement et, au besoin, les déléguer auprès des ministères et organismes de l'Administration;
- avec l'approbation du gouvernement, et conformément au mandat qui lui est confié par la Charte, conclure des ententes avec d'autres organismes ou un gouvernement en vue de faciliter l'application de la loi;
- exiger de tout établissement d'enseignement collégial ou universitaire un rapport sur la langue des manuels utilisés et faire état des observations en la matière dans son rapport d'activité;
- assister les organismes de l'Administration, les organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec.

En plus du mandat qui lui est spécifiquement confié en vertu de la Charte et de l'administration générale de celle-ci, l'Office de la langue

française est responsable des commissions de terminologie qu'il crée et de la Commission de toponymie.

Les commissions de terminologie doivent faire l'inventaire des termes et expressions techniques employés dans le secteur qui leur est confié, indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et dresser la liste des termes qu'elles préconisent.

La Commission de toponymie est composée de sept personnes nommées par le gouvernement dont au moins quatre, y compris le président et le secrétaire, font partie du personnel permanent de l'Office.

La Charte de la langue française (Chapitre C-11 des Lois du Québec)

Sanctionnée le 26 août 1977, la Charte de la langue française fait du français la langue officielle du Québec (article 1). Elle définit les droits linguistiques fondamentaux suivants:

Article 2

Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant leur activité au Québec.

Article 3

En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français.

Article 4

Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français.

Article 5

Les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français.

Article 6

Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a le droit de recevoir cet enseignement en français.

Les autres articles de la Charte ont pour but de faire respecter ces droits fondamentaux. Ainsi des chapitres sont consacrés à la langue de la législation et de la justice, à la langue de l'Administration, à la langue des organismes parapublics, à la langue du travail, à la langue du commerce et des affaires, à la francisation des entreprises et de l'Administration et à la langue de l'enseignement.

La Charte a créé l'Office de la langue française ainsi que la Commission de surveillance de la langue française et le Conseil de la langue française.

L'Office, qui s'est réuni la première fois le 7 novembre 1977, présente aujourd'hui son 5e rapport annuel d'activité.

Règlements adoptés en vertu de la Charte de la langue française

Règlements	Numéro d'arrêté en conseil	Publication à la Gazette officielle du Québec partie 2
Langue de l'enseignement		
Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais.	A.C. 2761-79	21 novembre 1979 *page 7157*
Règlement relatif à la langue de l'enseignement des personnes séjournant de façon temporaire au Québec.	A.C. 2851-77	7 septembre 1977 *page 4615*
Règlement relatif à l'exemption du chapitre VIII de la Charte de la langue française pour les enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage.	A.C. 635-78	5 avril 1978 *page 2019*

Règlements adoptés en vertu de la Charte de la langue française (suite)

Règlements	Numéro d'arrêté en conseil	Publication à la Gazette officielle du Québec partie 2
Les ordres professionnels		
Règlement relatif à la connaissance de la langue officielle nécessaire pour l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel.	A.C. 2851-77	7 septembre 1977 *page 4627*
Langue du commerce et des affaires		
Règlement relatif à la langue du commerce et des affaires.	A.C. 1847-79	25 juillet 1979 *page 4987*
Francisation des entreprises		
Règlement relatif à la langue des entreprises.	A.C. 3647-78	20 décembre 1978 *page 7121*
Règlement relatif à la procédure de délivrance, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation des entreprises employant 100 personnes ou plus.	A.C. 3308-79	27 décembre 1979 *page 8109*
Règlement relatif à la langue des entreprises employant de 50 à 99 personnes.	A.C. 2948-79	14 novembre 1979 *page 7007*
Règlement relatif à la procédure de délivrance, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation des entreprises employant de 50 à 99 personnes.	A.C. 3307-79	27 décembre 1979 *page 8105*
Règlement pour préciser la portée de termes et expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et pour faciliter la mise en œuvre de ladite Charte.	A.C. 3645-78	20 décembre 1978 *page 7119*
Règlement de l'Office de la langue française relatif à la définition de «siège social» et à la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office.	A.C. 3646-78	20 décembre 1978 *page 7125*
Règlement régissant la Commission d'appel de francisation des entreprises.	A.C. 465-79	14 mars 1979 *page 1915*
Règlement fixant les modalités d'un appel interjeté auprès de la Commission d'appel de francisation des entreprises.	A.C. 466-79	14 mars 1979 *page 1917*

Structure de l'Office de la langue française

Chapitre premier

L'Office compte cinq membres. Le président et le vice-président occupent leur poste à temps plein.

La Direction générale de l'implantation du français coordonne le travail de trois directions:

— Direction des programmes de francisation;
— Direction de la terminologie;
— Banque de terminologie du Québec.

La Direction générale de l'implantation du français (D.G.I.F.)

La Direction générale de l'implantation du français s'est vu confier le rôle de maître d'œuvre du changement sociolinguistique prescrit par la Charte de la langue française.

Ses trois directions représentent près de 70% de l'effectif total de l'Office.

La Direction des programmes de francisation (D.P.F.)

a pour rôle principal d'assurer l'implantation concrète du français dans toutes les sphères d'activité au Québec.

Elle veille à l'application des parties de la Charte qui s'adressent à des publics cibles (entreprises, Administration, milieu des affaires, organismes parapublics) de telle sorte que les objectifs ultimes de la Loi soient atteints le plus rapidement possible et que les droits linguistiques fondamentaux soient respectés dans la réalité quotidienne. Cette direction comporte quatre services.

Le ***Service des programmes de francisation de la grande entreprise (S.P.F.G.E.)*** s'occupe de généraliser l'usage du français à tous les niveaux hiérarchiques des entreprises employant au moins cent personnes.

Ses activités consistent à assurer la bonne marche du processus de certification, l'analyse de la situation linguistique et l'élaboration de programmes de francisation par les entreprises, la négociation des mesures suggérées dans le programme et, s'il y a lieu, l'examen des demandes d'entente particulière pour les sièges sociaux et les centres de recherche. En outre, les négociateurs sont appelés à conseiller les entreprises sur les obligations que leur imposent les clauses exécutoires de la Loi.

Sauf pour l'analyse linguistique, ces diverses étapes ne s'appliquent pas là où l'usage du français a déjà atteint le degré de généralisation souhaité. Dans ce cas, l'Office délivre un certificat à cet effet, et le processus se termine après la présentation du dossier par le comité de francisation de l'entreprise.

Le ***Service des programmes de francisation de la petite et moyenne entreprise (S.P.F.P.M.E.)*** vise les entreprises employant moins de cent personnes au Québec. Sa tâche découle des articles 136 et 151 de la Charte de la langue française.

Les P.M.E. sont réparties en deux groupes: d'une part, celles qui emploient de 50 à 99 personnes et qui doivent posséder un certificat de francisation avant la fin de 1983 et, d'autre part, celles qui emploient moins de cinquante personnes.

Le ***Service de la promotion du français dans l'Administration (S.P.F.A.)*** a pour objectif de favoriser l'usage du français dans toutes les activités de l'Administration.

Son action couvre la promotion du français dans quatre secteurs:

— les ministères et les organismes gouvernementaux,
— les organismes municipaux,
— les organismes scolaires,
— les services de santé et les services sociaux.

Le ***Service des relations avec le monde de l'enseignement et les ordres professionnels (S.R.M.E.O.P.)*** a été créé pour assurer la généralisation de l'usage du français, langue maternelle et langue seconde, dans les divers milieux de l'enseignement, notamment dans le secteur de l'enseignement professionnel. Il s'applique à atteindre ces objectifs par l'incitation et la sensibilisation.

Il est chargé de vérifier la connaissance du français des candidats qui veulent obtenir un permis d'un ordre professionnel et de délivrer les attestations afférentes.

La Direction de la terminologie

est chargée de la recherche terminologique et des consultations en matière terminologique et linguistique. Elle donne également des conseils en matière d'implantation terminologique aux entreprises et aux administrations. Elle comprend trois services qui s'adressent aux entreprises, à l'Administration, au monde de l'enseignement et au grand public.

Le ***Service des travaux terminologiques (S.T.T.)*** a deux fonctions principales: la recherche terminologique proprement dite et la recherche fondamentale.

La recherche terminologique

La vocation première du Service des travaux terminologiques est, comme son nom l'indique, de mener les recherches terminologiques nécessaires à la diffusion de terminologies françaises au Québec.

Ces travaux prennent les formes suivantes:

Néologie

Depuis 1975, l'Office a mis sur pied un réseau international de néologie scientifique et technique dont les travaux sont menés en France par FRANTERM (organisme rattaché au Haut comité de la langue française) et au Québec par l'Office. Les recherches, qui portent sur des domaines de pointe, ont pour but de faire connaître la terminologie relative aux réalités nouvelles; des résultats des travaux sont publiés dans les cahiers *Néologie en marche*.

Langue juridique

Étant donné l'importance des textes de lois et de règlements comme instruments de diffusion d'une bonne terminologie, le Service des travaux terminologiques a mis sur pied une équipe de recherche sur la langue juridique.

Les travaux portent d'une part sur l'élaboration d'une terminologie juridique de base, et d'autre part sur la révision linguistique et terminologique d'un certain nombre de textes de lois et de règlements.

Épuration et mise à jour des fiches de la B.T.Q.

En 1981, le Service des travaux terminologiques a suspendu ses travaux relatifs à l'élaboration de lexiques et de vocabulaires (tronc commun de la gestion et tronc commun indus-

triel) pour s'occuper de l'amélioration de la qualité d'une partie des fiches stockées dans la Banque de terminologie, ces travaux devant rendre plus facile et plus efficace la consultation de ces fiches. Plusieurs employés du service sont affectés à cette tâche.

La recherche fondamentale

Un des objectifs du S.T.T. est de mettre au point des instruments de travail dans le domaine de la terminologie, ce qui entraîne des travaux de recherche fondamentale dans ce domaine. Ces travaux ont permis de mettre au point et de diffuser une méthodologie de la recherche qui assure l'uniformisation des travaux de terminologie au Québec.

Le ***Service des consultations*** est chargé de prêter son concours aux usagers en matière de langue et, en particulier, de terminologie.

Les terminologues sont ainsi appelés à répondre à de nombreuses questions relatives à l'emploi de termes propres et à aider les personnes soucieuses de s'exprimer efficacement à résoudre des difficultés d'ordre grammatical, sémantique ou phraséologique. Leur tâche principale consiste à fournir les équivalents français de termes techniques anglais et à transmettre à la Banque de terminologie les résultats de leurs recherches en rédigeant de nouvelles fiches.

Le Service des consultations apporte son concours à la Commission de terminologie en préparant des dossiers linguistiques sur des termes dont le sens et l'emploi ont besoin d'être précisés et qui feront ensuite l'objet d'avis de recommandation ou de normalisation de l'Office. Il assure de plus le traitement des raisons sociales et la révision de textes de l'Office.

L'éventail des tâches confiées au Service des consultations est très varié: assistance linguistique directe, quotidienne et permanente aux personnes et aux entreprises, stockage et diffusion de termes précis, sensibilisation à la qualité de la langue.

Le ***Service des linguistes-conseils*** est chargé de l'animation des activités terminologiques et linguistiques dans les entreprises, l'Administration et les établissements d'enseignement engagés dans un processus de francisation. Il assure également la coordination des travaux à caractère linguistique entre l'Office et les publics mentionnés plus haut.

Dans le cas des entreprises, les linguistes-conseils participent à l'analyse de leur situation linguistique et à la mise au point de l'aspect terminologique des programmes de francisation; ils conseillent les entreprises dans la recherche terminologique, créent, animent et coordonnent des comités interentreprises de terminologie.

Auprès des organismes de l'Administration, les linguistes-conseils sont chargés principalement de la création, de l'animation et de la coordination des commissions de terminologie et de la qualité du français.

Le Service des linguistes-conseils fournit, enfin, pour le monde de l'enseignement, l'assistance terminologique à la rédaction de manuels dans le secteur professionnel du niveau collégial. Il s'occupe également de l'évaluation de la qualité de la langue des manuels des niveaux élémentaire et secondaire.

La ***Commission de terminologie*** a pour rôle de proposer à l'Office des termes et des expressions qui paraîtront dans la Gazette officielle du Québec sous la rubrique des avis de normalisation ou de recommandation. De plus, elle revoit les travaux des commissions ministérielles de terminologie avant de les faire approuver par l'Office.

La Banque de terminologie du Québec

a pour rôle de mettre les ressources terminologiques du monde francophone à la disposition des usagers québécois et de contribuer ainsi à la francisation des entreprises et de l'Administration. À cette fin, elle a établi un système informatisé d'information terminologi-

que permettant d'inventorier, de stocker et de diffuser l'information sur différents supports: terminaux, listages, états terminologiques, lexiques, vocabulaires, bibliographies.

L'Office a constitué un réseau de diffusion automatique de l'information terminologique dans les entreprises et l'Administration pour accélérer les travaux de terminologie, de traduction, de rédaction et de révision.

La B.T.Q. fait des recherches théoriques et appliquées en matière de traitement automatique des données linguistiques, terminologiques et documentaires.

En somme, la B.T.Q. est le système central de gestion et de diffusion des terminologies et de la documentation terminologique que l'Office a mis au point pour produire le matériel nécessaire au processus de francisation. Elle sert également d'outil de référence pour ce qui est des terminologies existantes. De plus, l'Office a créé un réseau de bibliothèques pour desservir son personnel et ses usagers.

Le ***Service du traitement des données terminologiques (S.T.D.T.)*** rassemble, traite et rend disponibles, grâce à l'ordinateur, des terminologies générales et spécialisées à l'intention des entreprises et des organismes de l'Administration engagés dans le processus de francisation.

Les fichiers de terminologie sont alimentés en fonction des secteurs d'activité économique et des besoins particuliers des usagers. Ces derniers peuvent utiliser les fichiers pour des demandes ponctuelles et l'élaboration de travaux de terminologie: comités interentreprises, commissions de terminologie, etc.

Depuis cette année, le Service du traitement des données terminologiques participe directement à la diffusion de la terminologie par ses activités de préépuration des fichiers terminologiques et par la préparation d'états terminologiques qui servent, en quelque sorte, de contenu signalétique de la Banque dans un secteur d'activité.

Le ***Service de la documentation*** participe à l'exécution des programmes de francisation par un soutien documentaire pertinent. Il organise ses activités en fonction des trois éléments suivants: le repérage des documents, le stockage et le traitement selon les règles et normes acceptées dans les sciences de l'information et la bibliothéconomie et, enfin, la diffusion de l'information documentaire.

La Division des bibliothèques assure l'exploitation de l'information documentaire sur support traditionnel et informatique grâce aux deux bibliothèques spécialisées à Montréal et à Québec. La majorité des documents signalés dans les fichiers automatisés se retrouvent sur les rayons des deux bibliothèques qui contiennent une collection d'environ 45 000 unités documentaires réparties comme suit: 50% de monographies, 35% de périodiques, 10% de catalogues et de normes et 5% de documents divers (microfiches, rapports d'étude et de mission). Les usagers ont également accès par téléréférence à presque toute la documentation dans les banques de données bibliographiques; ils profitent en plus des services ordinaires d'une bibliothèque spécialisée tels que le prêt, le prêt entre bibliothèques et la consultation.

Le ***Service de la diffusion par terminal (S.D.T.)*** est le principal instrument de diffusion des données terminologiques et documentaires de la Banque. Il met à la disposition des entreprises et du public québécois plusieurs centaines de milliers de fiches terminologiques et plusieurs milliers de références documentaires.

Le S.D.T. administre en outre un réseau de terminaux installés dans les grandes entreprises et dans divers services de l'Office à Montréal, à Québec et dans l'ensemble du territoire.

Le service aux usagers par terminal fournit à ceux qui n'ont pas de terminaux des listages de fiches de terminologie et des bibliographies spécialisées. La Division de l'implantation du

réseau de diffusion, quant à elle, voit à l'installation des terminaux dans les entreprises et analyse les réactions des usagers dans le but d'améliorer le service. Enfin, la Division de l'entretien et de la mise à jour participe à l'amélioration de la qualité de la Banque dans les secteurs d'activité prioritaires et à la diffusion de son contenu par des états terminologiques.

La Direction de la recherche et de l'évaluation

fournit l'information nécessaire à la planification et à l'évaluation des activités de francisation de l'Office. Elle gère le programme de subvention de l'Office en matière de recherche linguistique et de terminologie.

Le personnel de cette direction se compose d'économistes, de sociologues, de sociolinguistes et de spécialistes en administration, répartis dans trois services: la recherche économique, la recherche sociolinguistique et la recherche évaluative.

Ces travaux doivent aider l'Office à prendre des décisions, soit en fournissant l'information nécessaire, soit en étudiant l'effet de ces décisions et les activités qui en découlent.

La Direction des bureaux régionaux

représente l'Office sur tout le territoire du Québec en dehors de Montréal. L'activité des bureaux régionaux comporte deux volets: d'une part, l'assistance linguistique et, d'autre part, l'information et l'animation.

L'assistance linguistique

L'amélioration de la qualité de la langue étant l'un des objectifs de la Charte, le personnel des bureaux régionaux répond aux demandes de renseignements linguistiques, analyse les besoins du milieu et favorise l'utilisation d'une terminologie normalisée. Il met à la disposition du public un matériel linguistique de base, des outils terminologiques spécialisés et une salle de consultation. Il dispose aussi d'un terminal permettant d'interroger la Banque de terminologie. L'Office compte dix bureaux régionaux situés dans les villes de Rimouski, Jonquière, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Noranda, Hauterive, Longueuil et Saint-Jérôme.

L'information et l'animation

Les bureaux régionaux organisent diverses activités de promotion du français parlé et écrit, mettent en œuvre des programmes d'information, d'animation et de consultation auprès des organismes locaux et régionaux, et informent la population sur l'Office, notamment sur ses publications. Ils assurent un contact avec l'Administration, les corps intermédiaires, les milieux de l'enseignement, de l'industrie et du commerce ainsi qu'avec les médias.

La Direction du secrétariat

constitue l'appareil administratif et technique du conseil d'administration de l'Office. Il prépare ses réunions, communique ses décisions aux personnes concernées, rédige sa correspondance, veille à la conservation de ses documents et lui fournit des conseils juridiques.

Le ***Service juridique*** donne des avis sur l'interprétation de la Charte de la langue française et conseille les diverses directions sur les aspects juridiques de l'application de cette loi.

Il rédige les règlements adoptés par l'Office et révise ses contrats et certains des textes qu'il publie.

Il a la responsabilité des dossiers présentés à l'Office en vertu de l'article 46 de la Charte.

La Direction des communications

a pour objet de créer et de maintenir des relations harmonieuses entre l'Office et ses divers publics: fonction publique, entreprises, grand public.

Les trois fonctions principales de cette direction, soit l'information, la publication et la diffusion, sont assurées par trois services.

Le ***Service de l'information*** s'occupe d'informer les citoyens sur la Charte de la langue française, sur l'Office et sur son rôle.

Le ***Service des publications*** agit comme éditeur dans la réalisation des documents imprimés. En plus d'avoir un rôle de conseil, il exécute ou fait exécuter des travaux de graphisme, d'illustration, de typographie et d'impression. Il s'applique aussi à estimer le coût des travaux, à chercher des façons économiques de produire, tout en se préoccupant de la cohérence et de la qualité visuelle de la présentation.

Le service traite les demandes de travaux provenant de toutes les directions de l'Office. On distingue deux catégories principales de documents à produire:

— les publications, dont le contenu est d'ordre informatif, et qui sont destinées à la diffusion;
— les imprimés administratifs, dont le contenu est d'ordre utilitaire (il s'agit des formulaires internes nécessaires aux différents gestionnaires de l'Office).

Selon le cas, les imprimés de ces deux catégories sont réalisés à l'extérieur du gouvernement ou en régie au ministère des Communications.

Le ***Service de la diffusion*** est chargé de la diffusion des publications de l'Office.

La Direction du personnel

assiste les cadres dans la gestion des ressources humaines et contribue à la conception et à la mise en œuvre de la politique et des méthodes de gestion du personnel. Elle est chargée de mettre au point, en collaboration avec les organismes centraux, les outils nécessaires au développement des ressources humaines.

Le ***Service de la gestion interne*** fournit une assistance technique à la gestion du personnel, notamment en donnant les renseignements voulus sur les différents postes de travail et en s'occupant des dossiers des employés. Il applique les méthodes prévues pour l'exécution des décisions des organismes centraux et fait la liaison entre l'O.L.F. et le système intégré de gestion du personnel du ministère de la Fonction publique. Il s'occupe également des questions d'ordre administratif de même que de l'émission des chèques.

Le ***Service de la dotation, de la détermination du niveau de l'emploi et du perfectionnement*** analyse les tâches et détermine la catégorie et le corps d'emploi ainsi que le niveau qui correspond à chacun des postes, puis il comble ces derniers par l'affectation, la mutation, l'avancement de grade, la promotion ou le recrutement.

Il a aussi pour rôle de suivre les employés dans le déroulement de leur carrière, en veillant à ce que les fiches de notation soient remplies dans les délais prévus, les avancements réguliers et accélérés d'échelon accordés, les concours biannuels d'avancement de grade affichés et les candidatures reçues.

Enfin il est chargé d'administrer le plan annuel de perfectionnement de l'Office destiné à permettre aux employés de bénéficier de la formation ou du perfectionnement essentiels à l'accomplissement de leur tâche.

Le ***Service des relations de travail*** a pour fonction de conseiller les autorités de l'Office sur l'interprétation des conventions collectives de travail et de représenter le président dans leur application. Il est chargé par exemple d'aider les employés à profiter des régimes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-salaire, des régimes facultatifs d'assurance collective et du régime de retraite.

Son rôle est aussi d'améliorer la qualité de la vie au travail et, pour ce faire, de donner les directives nécessaires à la bonne gestion des ressources humaines.

La Direction de l'administration

a pour rôle de favoriser l'implantation d'un mode d'administration dynamique conforme au principe de l'autonomie administrative et aux lois et règlements qui régissent la fonction publique.

Elle conseille le personnel d'encadrement en matière de gestion et de planification administrative. Elle assure la répartition équitable des ressources matérielles et financières mises par le gouvernement à la disposition de l'Office pour son bon fonctionnement et la réalisation de ses objectifs.

Les ***Services auxiliaires*** sont chargés de veiller à l'aménagement et à l'équipement des bureaux, au bon fonctionnement du courrier, des livraisons, du service téléphonique et de la reprographie.

Ils fournissent aussi des services techniques et administrent les biens de l'Office de concert avec les organismes centraux.

Le ***Service de l'informatique*** fournit le soutien informatique dont les directions de l'Office et la Commission de toponymie ont besoin.

Ce service agit comme conseiller auprès des utilisateurs pendant l'élaboration de leurs projets, évalue les demandes d'aide informatique pendant la revue des programmes, choisit les meilleurs moyens techniques pour répondre aux besoins de chacun, négocie les contrats d'informatique de l'Office, assure la réalisation technique des divers projets informatisés de l'Office et aide les usagers dans l'implantation du matériel informatique.

Le ***Service de l'organisation et du budget*** est chargé de coordonner les programmes budgétaires de l'année. Il en élabore les structures et travaille à la rationalisation des choix et des priorités.

Ce service organise le contrôle budgétaire et en assure l'efficacité. À ce titre, il étudie la situation financière de l'Office et propose des solutions qui tiennent compte des besoins exprimés et des contraintes budgétaires.

Il évalue les besoins administratifs et propose des solutions en tenant compte des objectifs et des contraintes des directions concernées. Il conçoit le cheminement opérationnel des actes administratifs en vue de trouver les formules organisationnelles les plus efficaces.

Il assure le déroulement du cycle budgétaire de l'Office. Il prend note chaque année des demandes des différentes directions en matière de ressources humaines et financières, les étudie, formule des recommandations et assure auprès des organismes centraux le suivi des dossiers de l'Office.

Orientation des activités et budget

Chapitre II

Les activités de l'Office au cours de l'année ont été orientées selon les priorités suivantes, par ordre d'importance:

1. la certification, dans tous les secteurs économiques, des entreprises employant plus de cinquante personnes et des organismes de l'Administration;

2. la préparation de nouveaux examens pour les candidats aux ordres professionnels;

3. la diffusion et le stockage, par la Banque de terminologie, de l'information terminologique destinée aux entreprises et aux organismes certifiés dans les secteurs reconnus prioritaires selon les études de besoins;

4. la correction des manuels scolaires;

5. l'intensification des activités du Service de l'informatique, qui ont été orientées vers les travaux de la Banque de terminologie;

6. la poursuite du programme de subvention, compte tenu des contraintes budgétaires de l'Office;

7. le parachèvement de la régionalisation des services de l'Office par l'ouverture d'un bureau à Saint-Jérôme.

Il est à noter que la diminution du budget de fonctionnement d'un demi-million de dollars et la réduction générale des effectifs n'ont pas été sans avoir des répercussions sur l'activité générale de notre organisme.

État du budget et des dépenses Exercice 1981-1982

Catégories	Budget	Dépenses
Fonctionnement		
Traitements	10 572 400	10 122 805
Autres rémunérations	1 612 400	1 427 620
Communications	367 700	513 790
Services	1 048 200	555 977
Entretien	41 000	42 656
Loyers	199 300	745 753
Fournitures	256 500	234 788
Autres dépenses	15 000	24 102
	14 112 500	13 667 491
Capital		
Matériel	80 000	77 725
Transfert		
Transfert	394 000	290 593
(Programme de subventions)		
Total	**14 586 500**	**14 035 809**

Realisations

Chapitre III

La francisation des entreprises

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises employant 100 personnes et plus

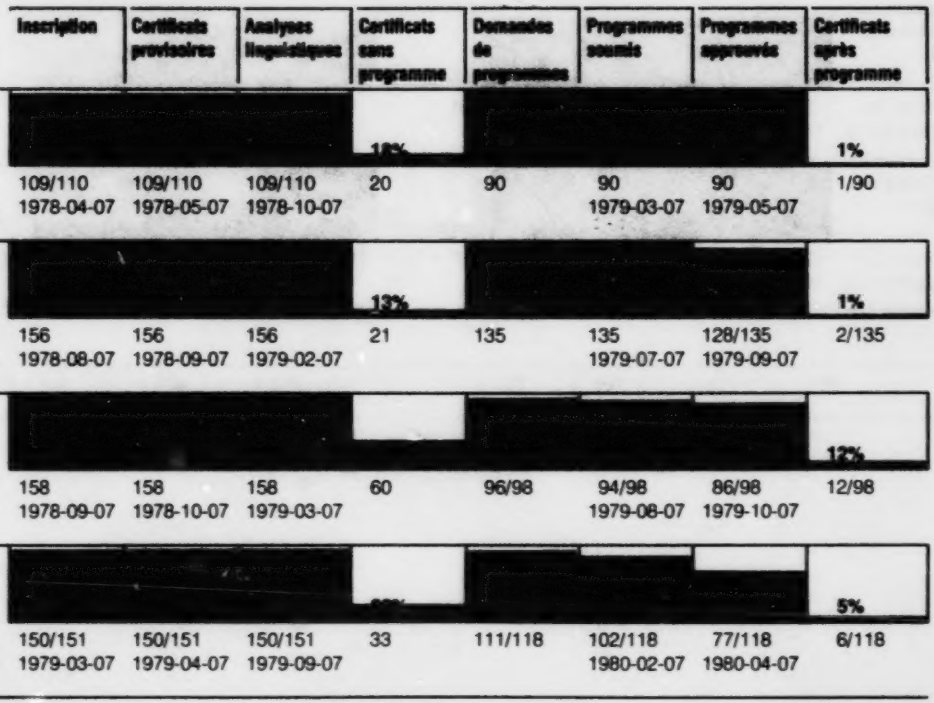

	Inscription	Certificats provisoires	Analyses linguistiques	Certificats sans programme	Demandes de programmes	Programmes soumis	Programmes approuvés	Certificats après programme
Catégorie A				18%				1%
Total: 110	109/110	109/110	109/110	20	90	90	90	1/90
Date limite	1978-04-07	1978-05-07	1978-10-07			1979-03-07	1979-05-07	
Catégorie B				13%				1%
Total: 156	156	156	156	21	135	135	128/135	2/135
Date limite	1978-08-07	1978-09-07	1979-02-07			1979-07-07	1979-09-07	
Catégorie C								12%
Total: 158	158	158	158	60	96/98	94/98	86/98	12/98
Date limite	1978-09-07	1978-10-07	1979-03-07			1979-08-07	1979-10-07	
Catégorie D				22%				5%
Total: 151	150/151	150/151	150/151	33	111/118	102/118	77/118	6/118
Date limite	1979-03-07	1979-04-07	1979-09-07			1980-02-07	1980-04-07	

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises employant 100 personnes et plus (suite)

	Inscription	Certificats provisoires	Analyses linguistiques	Certificats sans programme	Demandes de programmes	Programmes soumis	Programmes approuvés	Certificats après programme
Catégorie E								
Total: 158	158	158	158	34	122/124	117/124	99/124	1/124
Date limite	1979-07-07	1979-08-07	1980-01-07			1980-06-07	1980-08-07	
Catégorie F								
Total: 107	107	107	107	38	69	69	58/69	3/69
Date limite	1979-09-07	1979-10-07	1980-03-07			1980-08-07	1980-10-07	
Catégorie G								
Total: 83	82/83	82/83	82/83	14	67/69	59/69	35/69	—
Date limite	1979-11-07	1979-12-07	1980-05-07			1980-10-07	1980-12-07	
Catégorie H								
Total: 127	126/127	126/127	126/127	8	116/119	67/119	26/119	2/119
Date limite	1980-01-07	1980-02-07	1980-07-07			1980-12-07	1981-02-07	

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises employant 100 personnes et plus (suite)

	Inscription	Certificats provisoires	Analyses linguistiques	Certificats sans programme	Demandes de programmes	Programmes soumis	Programmes approuvés	Certificats après programme
Catégorie I								2%
Total: 148	147/148	147/148	146/148	30	97/118	79/118	26/118	2/118
Date limite	1980-04-07	1980-05-07	1980-10-07			1981-03-07	1981-05-07	
Catégorie J								—
Total: 110	109/110	108/110	105/110	41	57/69	39/69	15/69	—
Date limite	1980-08-07	1980-09-07	1981-02-07			1981-07-07	1981-09-07	
Catégorie K				2%				—
Total: 138	138	138	136/138	3	119/135	69/135	20/135	—
Date limite	1980-10-07	1980-11-07	1981-04-07			1981-09-07	1981-11-07	
Catégorie L				12%			15%	—
Total: 82	81/82	81/82	79/82	10	56/72	31/72	11/72	—
Date limite	1980-11-07	1980-12-07	1981-05-07			1981-10-07	1981-12-07	
Catégories de A à L								
Total: 1 528	**1 521**	**1 520**	**1 512**	**312**	**1 135**	**951**	**671**	**29**

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises dont le nombre d'employés au Québec a dépassé soit 100 personnes, soit 500 personnes après le 1er juin 1977

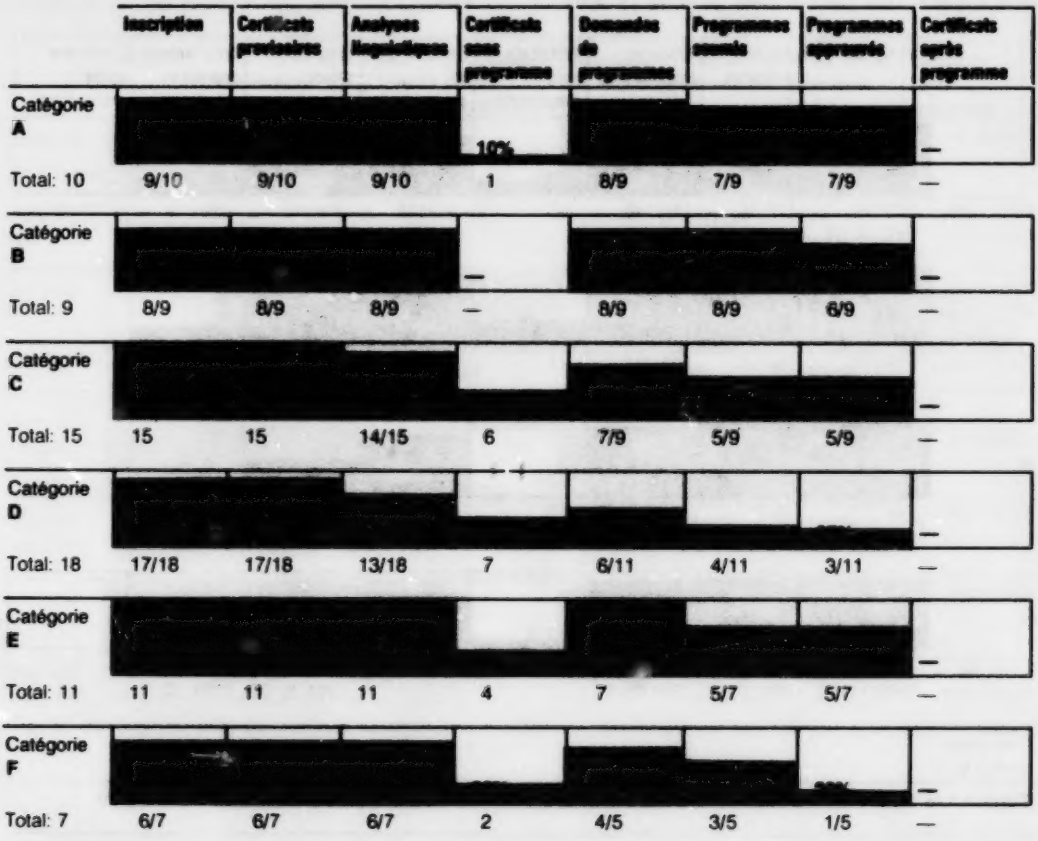

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises dont le nombre d'employés au Québec a dépassé soit 100 personnes, soit 500 personnes après le 1er juin 1977 (suite)

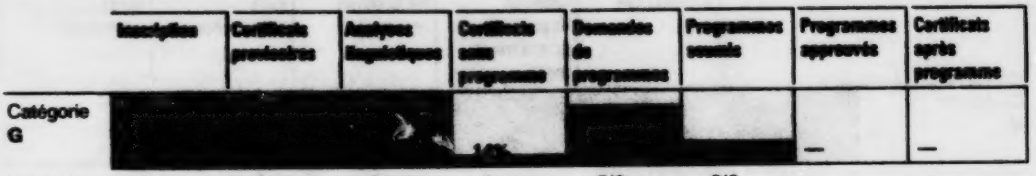

Catégorie G								
Total: 7	7	7	7	1	5/6	2/6	—	—
Catégorie H								
Total: 1	1	1	1	1	—	—	—	—
Catégorie I								
Total: 3	3	3	2/3	—	1/3	—	—	—
Catégorie K								
Total: 2	1/2	1/2	—	—	—	—	—	—
Catégorie L								
Total: 4	4	4	4	—	3/4	2/4	—	—
Catégories de A à L								
Total: 87	**82**	**82**	**75**	**22**	**49**	**36**	**27**	**—**

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de certification des entreprises employant de 50 à 99 personnes

	Inscription	Attestations d'inscription	Étude de la situation linguistique et programmes reçus	Programmes de francisation approuvés	Certificats sans programme	Certificats après programme
Catégorie M						7%
Total: Date limite	1150/1167 1980-02-15	1149/1167 1980-03-15	1110/1149 1980-08-15	536/1110 1981-08-15	289/1110 1982-12-15	86/1110 1982-12-15
Catégorie N					5%	.8%
Total: Date limite	1058/1130 1981-02-15	1049/1130 1981-03-15	890/1049 1981-08-15	146/890 1982-08-15	52/890 1983-12-15	6/890 1983-12-15
Totaux:	**2208/2297**	**2198/2297**	**2000/2198**	**682/2000**	**341/2000**	**92/2000**

Ces catégories sont déterminées conformément au règlement sur la langue des entreprises.

La francisation de l'Administration

État d'avancement au 31 mars 1982 du processus de francisation des organismes de l'Administration

Organismes (nombre total)	Nombre de programmes de francisation en cours d'exécution	Nombre de certificats de conformité délivrés		Total (a + b)
		a) après programme	b) sans programme	
Ministères et organismes gouvernementaux (85)	7	11	66	77
Organismes municipaux (1 800)	195	98	824	922
Organismes scolaires (246)	37	23	92	115
Services de santé et services sociaux (1 280)	135	69	843	912
Totaux: (3 411)	**374**	**201**	**1 825**	**2 026**

Liste des entreprises employant cent personnes et plus qui, le 31 mars 1982, n'avaient pas formé leur comité de francisation

** British Airways Board
** Canadien Pacifique Limitée
** Lignes aériennes Canadien Pacifique, Limitée
** CP Navigation
** Delta Air Lines Inc.
** Eastern Air Lines Inc.
** K.L.M. Royal Dutch Airlines
** La Banque Royale du Canada

**Cas spéciaux: entreprises qui allèguent qu'elles ne sont pas assujetties à l'article 141. Ces entreprises affirment qu'elles procèdent à une francisation volontaire de leurs activités au Québec.

Liste des entreprises employant cent personnes et plus qui, le 31 mars 1982, n'avaient pas obtenu leur certificat provisoire de francisation

** Banque de Montréal
Banque Nationale du Canada
** British Airways Board
** Lignes aériennes Canadien Pacifique, Limitée
** CP Navigation
** Canadien Pacifique Limitée
* Commerce & Navigation Fédéral Ltée
** Delta Air Lines Inc.
** Eastern Air Lines Inc.
** K.L.M. Royal Dutch Airlines
** La Banque Royale du Canada
* La Compagnie Zimmcor

*Entreprises ayant obtenu leur certificat provisoire entre le 31 mars et le 31 octobre 1982.
**Cas spéciaux: entreprises qui allèguent qu'elles ne sont pas assujetties à l'article 141. Ces entreprises affirment qu'elles procèdent à une francisation volontaire de leurs activités au Québec.

Liste des entreprises employant cent personnes et plus dont le programme de francisation n'avait pas été approuvé au 31 mars 1982(1)

* Ain & Zakuta Ltée
* Arco Construction Inc.
* Banque Canadienne Impériale de Commerce
** Banque de Montréal
Banque Nationale du Canada
* Bilodeau Électrique Ltée
** British Airways Board
** Lignes aériennes Canadien Pacifique, Limitée
** CP Navigation
** Canadien Pacifique Limitée
* Canron Inc.
Commerce & Navigation Fédéral Ltée
* Construction S.L.M. Ltée
Corporation de Construction National Ltée
** Delta Air Lines Inc.
** Eastern Air Lines Inc.
* Électricité Standard Inc.
Freedman Canada Inc.
Industries L'Islet Inc.
** K.L.M. Royal Dutch Airlines
* Kolostat Inc.
** La Banque Royale du Canada
La Compagnie Zimmcor
* Mines Wabush, gérées par Pickands Mather & Co.
* Opron Inc.
* Patella Construction Inc.
* Société d'entreprises Générales Limitée
Union Carbide du Canada Limitée
Versatile Vickers Inc.

*Entreprises dont le programme a été approuvé entre le 31 mars et le 31 octobre 1982.
**Cas spéciaux: entreprises qui allèguent qu'elles ne sont pas assujetties à l'article 141. Ces entreprises affirment qu'elles procèdent à une francisation volontaire de leurs activités au Québec.
(1) Cette liste ne comprend que les entreprises des catégories A, B et C.

Les ordres professionnels

Connaissance du français par les nouveaux membres des ordres professionnels

Pour devenir membre d'un ordre professionnel, le candidat doit posséder une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de sa profession.

Pendant les deux années précédant la fin de leurs études, les futurs candidats à un ordre professionnel peuvent se présenter en tout temps aux examens administrés par l'Office. Comme il est possible de se présenter aux examens tous les trois mois, un candidat a donc la possibilité de se présenter au moins huit fois avant l'obtention d'un diplôme lui permettant d'être admis comme membre d'un ordre professionnel. Au cours de l'année, l'Office a administré 2 686 de ces tests.

Les premiers examens destinés à évaluer la connaissance du français des candidats à un ordre professionnel avaient été préparés en 1972 par le ministère de l'Immigration à l'intention des professionnels immigrants.

Le système d'examens a connu de constantes améliorations au cours des dix dernières années.

Au cours de l'exercice, l'Office a poursuivi l'élaboration de nouveaux examens. Une équipe de spécialistes représentant le milieu de l'enseignement des langues secondes et le milieu de la santé a élaboré un devis de production de nouveaux examens de connaissance du français pour les candidats aux ordres professionnels. Ces examens servent à démontrer l'aptitude à comprendre et à exprimer un message oral et écrit.

Les spécialistes ont choisi de mesurer la terminologie appropriée à chacune des professions à l'entrevue et à la compréhension de l'écrit.

Trois versions de l'examen ont été préparées pour les infirmières et trois versions pour les infirmières auxiliaires.

Les examens seront administrés à un échantillon de francophones et à un échantillon de personnes dont le français est la langue seconde. Les nouveaux examens seront progressivement mis à l'essai puis implantés graduellement jusqu'en avril 1983.

Étude sur la langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire (L'article 114 de la Charte de la langue française)

Une étude sur la langue des manuels utilisés dans l'enseignement universitaire a été entreprise en 1980 auprès des professeurs et chargés de cours des universités de langue française du Québec.

L'objectif principal de l'enquête consistait à vérifier le degré d'accessibilité et d'utilisation de manuels de base en français dans l'enseignement universitaire. Le deuxième objectif visait à déterminer quelques moyens d'intervention. En plus d'orienter l'action amorcée par le ministère de l'Éducation en faveur des manuels universitaires, ces objectifs intéressent aussi le comité directeur du programme d'aide à la rédaction et à l'édition de traités scientifiques de langue française du Fonds F.C.A.C.

L'analyse des réponses et le rapport écrit ont été effectués au cours de l'exercice et le texte reprographié est maintenant prêt.

Le premier chapitre de ce rapport présente les méthodes propres à l'enquête ainsi que la population visée par cette opération et le mécanisme adopté pour recueillir les données.

Le deuxième chapitre décrit la situation actuelle de la langue des manuels à l'université.

Enfin, le troisième chapitre tente de décrire une réalité peu étudiée et difficile à cerner: les attitudes et les perceptions des professeurs face à la francisation éventuelle des manuels universitaires.

En résumé, les résultats de ce rapport visent à faire le point sur la situation actuelle de la langue des manuels utilisés dans les universités francophones au Québec.

La Terminologie

Travaux terminologiques

Le Service des travaux terminologiques a collaboré à l'épuration, c'est-à-dire à l'amélioration de la qualité des fiches de la Banque de terminologie, travail qui constitue en ce moment une des priorités de l'Office. Il a également poursuivi son travail de néologie, qui a pour but de faire connaître au public québécois la terminologie nouvelle dans les domaines de pointe ou dans les domaines où la terminologie française est déficiente.

À cause des répercussions dans toute la société de la langue utilisée par le législateur, l'Office a poursuivi son programme de diffusion d'une terminologie juridique française et d'amélioration de la qualité de la langue juridique en général. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec les milieux professionnels intéressés et ils prennent la forme de recherche terminologique, de révision et de rédaction législative.

Dans ce domaine, le service collabore à la préparation du «Dictionnaire de droit privé québécois» par un groupe de l'Université Mc Gill. Il a contribué à des travaux de rédaction législative dans le domaine des valeurs mobilières, de l'éducation, de la procédure en matière familiale en même temps qu'il a assuré la révision des nouvelles tranches du Code civil et de diverses formules judiciaires.

Vocabulaires en préparation

Lexique de la perceuse

Lexique de l'industrie laitière (1re tranche)

Vocabulaire des boulons

Vocabulaire de l'habillement (2e édition)

Vocabulaire des papiers et cartons (édition définitive)

Lexique du contrôle du bruit et des vibrations

Lexique des pâtes alimentaires (édition définitive)

Vocabulaire des outils abrasifs

Voir à la page 57 la liste des vocabulaires publiés au cours de l'exercice.

Vocabulaire de la filtration d'air et du dépoussiérage industriel

Vocabulaire des sacs

Lexique de la restauration chinoise (édition définitive)

Lexique des appellations d'emploi en hôtellerie

Vocabulaire des tours et du tournage des métaux

Néologie en marche, nos 27, 28, 29, 30 et 31

Vocabulaire des rentes de retraite

Vocabulaire de la robinetterie industrielle

Lexique de l'industrie laitière (2e tranche)

Vocabulaire du travail des métaux (édition définitive)

Guide des menus (édition définitive)

Vocabulaire des outils d'assemblage

Vocabulaire du rembourrage

Vocabulaire des conventions collectives

Vocabulaire de la gestion des documents

Néologie en marche (4 cahiers)

Consultations

Pour répondre aux consultations ponctuelles des usagers, les terminologues ont fait 57 320 recherches (voir tableau). De ce nombre, 35 061 ont été effectuées par le Service des consultations et 22 259 par les bureaux régionaux.

Parmi les divers publics desservis, si l'on exclut les groupes classés «non identifiés» et «autres» (7 995), les entreprises ont constitué le premier groupe en importance, avec 28 314 consultations, soit 57,4% du total. Le gouvernement du Québec constitue le deuxième groupe avec 10 943 consultations, soit 22,2%, et les organismes scolaires, le troisième groupe avec 4 026 consultations, soit 8,2%.

En ce qui concerne la profession des usagers, toujours en excluant les deux groupes mentionnés plus haut (15 526), le personnel de secrétariat se place en premier avec 19 248 consultations, soit 46,1%; les traducteurs, en deuxième position avec 5 946 consultations, soit 14%, suivis par le personnel de direction avec 4 748 consultations, soit 11,4%.

Tableau général des consultations

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

	Service des consultations		Bureaux régionaux									Total
	Québec	Montréal	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	Saguenay — Lac-Saint-Jean	Trois-Rivières	Estrie	Laurentides — Lanaudière	Montérégie	Outaouais	Abitibi — Témiscamingue	Côte-Nord	
Provenance												
Québec	15 189	74	13	18	20	50	0	9	0	0	2	15 375
Montréal	763	16 216	0	0	193	92	318	2 175	5	0	0	19 762
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	40	15	2 688	12	27	1	0	0	1	0	15	2 799
Saguenay — Lac-Saint-Jean	61	5	19	3 168	72	17	1	1	0	0	17	3 361
Trois-Rivières	86	34	0	2	3 578	38	3	5	0	0	0	3 746
Estrie	55	79	0	13	79	2 759	47	5	0	0	0	3 037
Outaouais	72	26	0	1	10	4	12	226	1 556	0	0	1 907
Abitibi — Témiscamingue	38	41	0	22	112	20	12	40	172	1 565	0	2 022
Côte-Nord	25	7	19	68	31	3	12	26	1	0	931	1 123
Nouveau-Québec	5	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	8
Extérieur du Québec	251	305	16	0	476	0	16	6	1 433	1	0	2 504
Non identifiée	752	922	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1 676
Organismes												
Gouvernement du Québec	5 881	1 403	662	412	1 276	238	80	204	164	316	307	10 943
Entreprises*	6 035	12 526	873	1 667	1 962	1 550	183	1 221	1 165	730	402	28 314
Municipalités	392	439	102	179	72	88	14	67	113	40	14	1 520
Gouvernement du Canada	465	314	37	150	43	22	10	27	610	11	14	1 703
Services sociaux et de santé	506	282	100	146	149	97	25	90	83	52	51	1 581
Corps intermédiaires	266	303	99	172	86	84	19	53	67	79	10	1 238
Organismes scolaires	972	535	491	287	507	346	45	352	204	175	112	4 026
Autres	883	792	301	233	464	428	29	311	647	106	46	4 240
Non identifiés	1 937	1 130	90	58	39	131	16	173	115	57	9	3 755

*1025 raisons sociales ont été traitées pour la Direction des compagnies.

	Service des consultations		Bureaux régionaux									Total
	Québec	Montréal	Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	Saguenay — Lac-Saint-Jean	Trois-Rivières	Estrie	Laurentides — Lanaudière	Montérégie	Outaouais	Abitibi — Témiscamingue	Côte-Nord	
Professions												
Personnel de secrétariat	7 472	4 797	1 175	902	1 582	683	130	648	896	475	488	19 248
Traducteurs, terminologues...	736	2 581	144	424	934	203	98	194	502	48	82	5 946
Enseignants	280	215	236	105	142	76	12	125	190	67	27	1 475
Agents d'information, journalistes	613	288	299	278	222	275	35	127	130	198	76	2 541
Titulaires d'un poste de direction	513	2 167	315	509	195	250	55	180	246	284	34	4 748
Techniciens, ingénieurs	432	272	23	415	517	153	9	69	58	70	47	2 065
Publicitaires, graphistes, imprimeurs	281	410	58	131	94	154	8	74	45	98	3	1 356
Commerçants, représentants	170	530	190	234	210	620	25	125	203	85	40	2 432
Avocats, notaires	178	472	22	32	31	72	4	36	36	5	10	898
Étudiants	311	334	17	45	104	142	8	67	47	10	0	1 085
Autres	4 217	3 548	211	172	515	232	18	642	680	161	148	10 544
Non identifiées	2 134	2 110	65	57	52	124	19	211	135	65	10	4 982
Questions												
De l'anglais en français	1 693	7 132	450	743	1 577	1 008	151	610	935	403	220	14 922
Phraséologie	1 949	1 435	206	312	279	122	28	81	170	38	17	4 637
Grammaire	3 511	1 279	477	775	604	553	54	258	350	234	224	8 319
Ortographe	1 175	441	305	383	428	93	21	68	165	93	40	3 212
Typograhie	1 223	1 214	372	291	350	163	39	166	145	278	89	4 330
Terminologie	6 166	8 860	1 028	1 306	2 719	1 778	229	1 214	1 910	838	528	26 576
Raison sociale*	1 567	2 945	47	54	93	41	10	114	175	20	29	5 095
Néologie	45	23	50	16	6	15	2	16	10	0	0	183
Documentation	326	221	211	84	70	119	24	379	81	19	36	1 570
Autres	1 375	1 306	59	83	49	100	14	202	162	46	2	3 398
Communications												
Consultations par téléphone	16 127	16 677	2 130	2 721	3 529	2 894	396	2 293	3 134	1 215	936	52 052
par écrit*	1 126	418	333	141	954	44	6	63	13	310	2	3 410
par rencontre	84	629	292	442	115	46	19	142	21	41	27	1 858
Total	**17 337**	**17 724**	**2 755**	**3 304**	**4 598**	**2 984**	**427**	**2 498**	**3 168**	**1 566**	**965**	**57 320**
langue anglaise	233	759	0	2	1	4	0	20	56	0	0	1 075

Quant au type de questions, si l'on ne tient pas compte des questions «autres» (3 398), les 31 854 questions d'ordre terminologique (terminologie, raisons sociales et néologie) représentent 59% des recherches. Comprises dans ce nombre total, 5 095 recherches, dont 1 025 ont été effectuées directement pour le ministère des Institutions financières et Coopératives, ont porté sur les raisons sociales.

On a interrogé le fichier terminologique automatisé 17 283 fois pour répondre à 31 854 questions d'ordre terminologique. Pour ces 17 283 interrogations, le fichier nous a fourni 68,3% de réponses complètes, 14,6% de réponses incomplètes et 17,1% de réponses nulles.

Formation du personnel de l'Administration

Le Service des consultations a donné 36 séances de perfectionnement en français au personnel de l'Administration afin d'assurer l'autonomie de ses plus fréquents usagers. Environ 500 fonctionnaires y ont participé.

Un *aide mémoire* a été préparé à l'intention des participants et diffusé à d'autres usagers. Étant donné la très grande demande pour participer à ces séances, le service a entamé des démarches pour former d'autres personnes capables de redonner ces séances, au sein même de chaque administration.

Aide aux entreprises

Les entreprises qui exécutent un programme de francisation peuvent bénéficier en priorité des services d'une équipe de linguistes-conseils. Ces derniers conseillent les entreprises sur la mise en oeuvre de l'aspect terminologique de leur programme de francisation.

Au cours de l'année, ils ont traité 530 analyses linguistiques, 249 programmes de francisation et 305 rapports d'étape.

Pour pallier l'absence de lexiques dans certains domaines, les linguistes-conseils ont mis à la disposition des entreprises des listes plus ou moins élaborées d'ouvrages terminologiques constituées par l'interrogation de la B.T.Q. dans 327 domaines différents. Ils ont diffusé 1 280 de ces listes d'ouvrages.

Parallèlement à cette action, ils ont diffusé 1 230 lexiques de l'Office. Au total, près de 900 entreprises ont reçu l'aide terminologique des linguistes-conseils.

Comités interentreprises

Brasserie

Le comité des brasseries a été relancé par l'Association des brasseurs. L'Office a conclu une entente afin que la B.T.Q. produise un état terminologique dans ce domaine et mette les fiches préépurées à la disposition d'un cabinet privé de traduction qui, au nom de cette association, effectue les recherches terminologiques complémentaires. Tous les dossiers seront par la suite soumis au comité.

Imprimerie et édition

L'exercice 1981-1982 aura marqué le début de la préépuration des fiches stockées dans ce domaine. En attendant la sortie des dossiers préépurés, le comité a entamé la transcription des enregistrements effectués en usine lors de missions terminologiques en France. Le comité compte commencer l'an prochain le traitement électronique de cette matière terminologique.

Par ailleurs, une version enrichie du vocabulaire provisoire est en voie de publication. Cette nouvelle édition comptera quelque 800 termes techniques de plus, particulièrement liés au domaine des imprimés commerciaux.

Mines

À la demande de l'Association québécoise des mines de métaux, l'Office a accepté de collaborer à la révision d'un lexique uniformisé à l'usage de l'industrie minière.

Tabac

Le comité du tabac a terminé le classement des termes par domaine, traité les termes de commercialisation particuliers au secteur du

tabac et établi les équivalents français des inscriptions qui figurent sur les confectionneuses de cigarettes.

Traitement de textes

La tâche de ce comité consistait à établir la version française du *Word Processing Glossary* publié par l'International Word Processing Association.

Les travaux se sont déroulés au rythme régulier d'une rencontre par mois, et le comité en est à l'étape de la révision finale du glossaire français.

Transport routier

Les travaux du comité de terminologie du transport routier ont progressé. Il y a eu tout d'abord la préparation et le déroulement d'une mission terminologique en France, dont les objectifs étaient de recueillir de la documentation et d'établir des relations avec des spécialistes français. L'atelier *Activités de transport* a par la suite entrepris le classement de quelque 700 termes touchant notamment à l'administration, aux douanes et à la répartition. Les membres ont aussi dépouillé les ouvrages recueillis et fait une étude des fiches ainsi rédigées. On projette de publier un lexique provisoire en 1982.

Du côté de l'atelier *Matériel roulant*, le responsable de l'atelier a poursuivi ses travaux en collaboration avec un terminologue du Secrétariat d'État du gouvernement canadien. Ils en sont à corriger les épreuves d'un lexique provisoire.

Tricot-chaîne (bonneterie)

Un spécialiste belge, ingénieur en bonneterie, a travaillé avec les membres du comité pour établir un vocabulaire provisoire de 531 termes anglais avec définitions et équivalents français. Une liste de 215 autres termes a été expédiée à ce spécialiste belge pendant que le comité revoyait les définitions de la première tranche. Les travaux du comité se poursuivent grâce à des conférences téléphoniques hebdomadaires. Les membres espèrent publier le vocabulaire d'ici la fin de 1982.

Relations avec l'Administration

Un des mandats du Service des linguistes-conseils est de susciter la création de commissions de terminologie et de représenter l'Office auprès de celles-ci.

La Commission de terminologie des affaires sociales devant être abolie prochainement, deux nouvelles commissions seront créées: celle de la sécurité du revenu et celle de la santé et des services sociaux.

Parallèlement, le service a mené des études préliminaires pour préparer la création de commissions de terminologie dans les secteurs du loisir et des communications.

Enfin, le comité de terminologie LABOMEDITERM a été mis sur pied en décembre 1981. Il alimentera les travaux de la nouvelle Commission de terminologie de la santé et des services sociaux.

Les commissions de terminologie qui existaient en début d'exercice ont poursuivi leurs activités.

L'Office de la langue française a publié 55 avis de normalisation ou de recommandation à la demande de la Commission de terminologie des affaires sociales.

La Commission de terminologie de l'éducation a été à l'origine de 35 avis.

La Commission de terminologie géographique a entrepris de nouveaux travaux, établi 150 dossiers et soumis ses conclusions dans quarante cas.

La Commission de terminologie des transports a terminé l'étude du domaine des engins de chantier et a permis la publication de 63 avis.

Les commissions de terminologie ont été à l'origine de 145 des 184 (72%) avis rendus par l'Office de la langue française.

Actions à moyen et à long terme

Par ce volet d'activité, on vise à assurer une assistance complète et suivie à un organisme pour résoudre un problème précis auquel il cherche une solution. Le linguiste-conseil agit en ce cas comme personne-ressource.

Dans cette optique, on a répondu à un certain nombre de demandes d'évaluation de documents divers:

— un glossaire qu'Agriculture Canada proposait au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour servir de norme de vocabulaire;

— des annexes techniques à un projet de règlement de la Régie de l'assurance automobile qui était une traduction de documents ontariens;

— des formulaires administratifs pour le cégep de Sainte-Foy et un certain nombre d'hôpitaux;

— des textes d'information destinés au grand public par le Bureau du directeur général du financement des partis politiques.

Dans d'autres cas, l'action du linguiste-conseil a été beaucoup plus importante. Certains organismes ont choisi de solliciter l'avis du linguiste-conseil au moment de prévoir une solution à une difficulté réelle. Le linguiste-conseil est intervenu pour analyser le problème, évaluer le traitement nécessaire, proposer une méthodologie, suggérer un programme de travail et offrir des services continus dans les dossiers suivants:

— francisation de l'inventaire au Service aérien gouvernemental;

— révision de la *Classification des activités économiques du Québec* pour le Bureau de la statistique du Québec;

— révision du *Répertoire des produits fabriqués au Québec* pour le Centre de recherche industrielle du Québec.

Les linguistes-conseils ont aussi pris l'initiative de s'intéresser à des difficultés notées au cours d'échanges avec des groupes d'organismes présentant des besoins communs. Ainsi, on a agi ou préparé une action à court terme dans les cas suivants:

— une étude de l'état linguistique des inventaires dans les commissions de transport en commun a permis de constater que la C.T.C.U.M. avait achevé la francisation dans ce domaine en même temps qu'elle a convaincu cet organisme de communiquer ses conclusions aux autres;

— une étude sur l'état linguistique de l'affichage dans les diverses catégories d'organismes a permis de mettre au point un plan d'action qui a été soumis au Service de la promotion du français dans l'Administration.

Évaluation des manuels scolaires

Dans le cadre du protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation, le Bureau d'approbation du matériel didactique a soumis 130 manuels pour approbation. L'Office en a évalué soixante (13 traductions et 47 conçus en français).

Des treize ouvrages traduits, quatre seulement ont été recommandés; les neuf autres n'avaient pas la qualité linguistique et terminologique souhaitée. Des 47 ouvrages rédigés en français, 13 seulement ont été recommandés, 21 ayant été refusés et 13 autres acceptés sous réserve de la publication d'un errata.

La même équipe de l'Office a aussi participé à la préparation d'un guide d'évaluation linguistique et terminologique des manuels scolaires, qui devrait entraîner à moyen et à long terme une amélioration de la qualité de la langue des manuels scolaires et, ainsi, réduire le temps consacré aux évaluations.

Examens d'agrément des réviseurs et réviseures

Selon les termes du protocole signé avec le ministère de l'Éducation, l'Office a mis sur pied un examen d'agrément des responsables de la qualité du français dans les manuels d'ensei-

gnement primaire et secondaire. Sur 191 personnes inscrites, 38 ont réussi l'examen tenu en juillet 1981 et ont reçu un certificat de l'Office.

À la suite d'observations sur le premier examen, particulièrement de la part de la Société des éditeurs de manuels scolaires, l'Office a entrepris de remanier entièrement l'examen en collaboration avec des réviseures agréées choisies par la Société. Un second examen a eu lieu en mai 1982.

Méthode d'évaluation des manuels scolaires

Le protocole prévoyait que l'Office devait préparer une grille d'évaluation des manuels soumis. Le service concerné a plutôt élaboré un document énumérant les différents éléments qui font l'objet de l'analyse dans chaque manuel, avec un commentaire et des exemples pour chacun.

La méthode d'évaluation a été remise au ministère de l'Éducation qui doit en assurer la distribution aux éditeurs. Il faut espérer que ceux-ci la feront connaître aux auteurs et que ces derniers, connaissant les règles du jeu, en tiendront compte dans la rédaction des manuels de façon à améliorer la qualité du français.

Aide à la rédaction, correction et recherches terminologiques pour le secondaire professionnel

Le Service des linguistes-conseils a révisé 62 documents audio-visuels soumis par la Direction générale des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation.

Aide à la rédaction et évaluation des manuels de l'enseignement collégial professionnel

Dans le cadre du programme de subvention du ministère de l'Éducation pour la production de matériel didactique en langue française destiné à l'enseignement collégial professionnel (C.C.D.), l'Office s'occupe de la révision linguistique et terminologique des manuscrits produits et apporte une aide linguistique et terminologique aux auteurs et réviseurs.

D'avril 1981 à mars 1982, des linguistes du Service des linguistes-conseils ont évalué 17 chapitres modèles d'une cinquantaine de pages chacun. De plus, ils ont revu deux manuscrits qui comportaient 17 chapitres d'une quarantaine de pages et douze fascicules d'une trentaine de pages. Ils ont ensuite revu quinze chapitres provenant de quatre manuscrits différents, ce qui porte le total de chapitres revus à 78.

Dorénavant il y aura, systématiquement, une rencontre avec les auteurs et les réviseurs dès le début des travaux de production; on informera ceux-ci de la méthode d'évaluation utilisée et on leur fera connaître les principaux services que l'Office peut leur offrir. D'ailleurs, des linguistes ont déjà rencontré les auteurs et les réviseurs d'une quinzaine de manuels.

Activités terminologiques diverses

Dans le cadre d'une entente avec la Direction de la recherche et de l'évaluation, les linguistes-conseils ont assuré le suivi de projets subventionnés par l'Office: *Vocabulaire du rembourrage, Vocabulaire du ponçage* (École du meuble à Victoriaville), *Vocabulaire-dictionnaire de l'éducation* (U.Q.A.M.). Le *Vocabulaire du rembourrage* a été corrigé à la suite de commentaires reçus. L'Office devrait normalement publier cet ouvrage en 1982. Le *Vocabulaire du ponçage* a été corrigé et sera bientôt soumis à la Commission de terminologie.

Commission de terminologie de l'Office de la langue française

La Commission de terminologie a tenu neuf séances de travail et a soumis à l'Office de la langue française

— 98 termes à normaliser,

— 82 termes,

— deux ouvrages à recommander.

Des avis à cet effet ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec*.

Des sous-groupes de travail ont participé

— à une étude sur la dénomination des organismes de l'État (Office et ministère de la Justice);

— à un comité sur la féminisation des titres (Office, Conseil du statut de la femme, ministère de la Fonction publique, ministère de l'Éducation);

— à diverses commissions ministérielles: affaires sociales, transports, éducation, géographie;

— au comité d'étude qui a préparé l'Énoncé de politique sur la qualité de la langue;

— au comité d'étude qui s'occupe de l'Énoncé de politique sur les régionalismes;

— au comité pour l'élaboration d'une méthode de préparation des normes de vocabulaires (Office et Bureau de normalisation du Québec).

La Commission a également étudié les ouvrages normatifs suivants:

— *Le français au bureau*,
— *Vocabulaire de la fabrication des lampes*,
— *101 expressions à corriger*,
— *Lexique des défauts du papier*,
— *Guide de rédaction des menus*,
— *Vocabulaire du rembourrage*,
— *Dictionnaire de l'eau*.

La Banque de terminologie du Québec

Épuration des fichiers de la B.T.Q.

Jusqu'au début de l'exercice 1981-1982, la Banque de terminologie du Québec a procédé à un stockage massif de données terminologiques. Depuis que les fonds terminologiques sont constitués dans les principaux domaines prioritaires, la Banque a entrepris de préépurer ses fichiers, c'est-à-dire d'en enlever l'information répétitive ou non pertinente. Parallèlement, la Banque a adopté un mode de stockage sélectif, c'est-à-dire qui procède par exclusion et par complémentarité des fiches déjà existantes, poursuivant ainsi un objectif de rationalisation des coûts et d'amélioration de son taux de réponse. Devant l'importance des travaux à entreprendre, une partie des effectifs de la Direction de la terminologie a été mise à contribution pour épurer le contenu des fichiers terminologiques.

La Banque a de plus établi une programmation de ses travaux de préépuration dans des domaines prioritaires déterminés après une étude des besoins terminologiques des publics qu'elle doit desservir. Ainsi, 16 000 fiches de terminologie ont été traitées dans le domaine de l'industrie du bois; 10 500 dans celui de l'industrie minière; 10 000 dans le domaine des assurances; 14 000 dans le domaine de la publicité et 6 000 dans le domaine de l'informatique.

Alimentation de la B.T.Q.

Le Service du traitement des données terminologiques a procédé au stockage sélectif de 141 964 fiches de terminologie, atteignant ainsi 98% de son objectif, principalement dans les secteurs prioritaires déterminés par les études de besoins. Il s'agit des domaines dont la liste est reproduite en annexe.

De plus, 77 000 sorties d'ordinateur ont été vérifiées et corrigées, et les droits d'utilisation de plus de 11 000 fiches ont été acquis dans les domaines du génie mécanique, de la foresterie et de la médecine.

Surtout pour combler des besoins urgents dans des domaines prioritaires où il existait des lacunes, la Banque a entrepris des études portant sur le traitement de l'information terminologique présentée dans les périodiques ainsi que des études concernant le dépouillement de catalogues.

Au chapitre du stockage, il est bon de souligner les importantes acquisitions en provenance de la Commission électrotechnique internationale et de l'Association française de terminologie: le vocabulaire électrotechnique international (plus de 11 000 fiches) et le fichier Normaterm (plus de 4 000 fiches). Il s'agit, bien sûr, de fiches normalisées.

En ce qui concerne la formation à la rédaction de fiches de terminologie compatibles avec le protocole de la Banque de terminologie du Québec et la recherche de besoins terminologiques à satisfaire, la Banque est entrée en contact avec les entreprises ou organismes suivants: De Vienne et associés, SEBJ, Chromasco limitée, CN/Air Canada, Banque royale du Canada, CGE, Pratt & Whitney, CP, Hydro-Québec, SNC, Lavalin, Ateliers d'ingénierie Dominion, Mitel, les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre d'un programme d'étude en terminologie.

Élaboration d'arbres de domaines d'emploi

Pour faciliter l'indexation des termes (l'attribution de domaines d'emploi) et leur repérage, la Banque a procédé à l'élaboration d'arbres de domaines d'emploi dans les secteurs suivants:

1) informatique
2) commerce
3) comptabilité
4) industrie du bois
5) assurances
6) alimentation
7) travail des métaux
8) transport
9) gestion
10) industrie papetière
11) imprimerie

Diffusion de données terminologiques et documentaires

Les deux principaux objectifs de la Banque pour l'exercice 1981-1982 ont été la préépuration de ses fichiers de terminologie et la publication d'états terminologiques qui présentent, sous forme de lexique d'un domaine d'activité, les principaux termes que contiennent les fichiers de terminologie de la Banque. La publication des premiers états terminologiques est prévue pour 1982-1983. La Banque de terminologie du Québec a complété l'information comprise dans ces états terminologiques par des bibliographies sélectives dans les mêmes domaines. De plus, afin de décongestionner le Service de la diffusion par terminal, tout en rationalisant l'utilisation du service à la clientèle et en diminuant les coûts de diffusion des bibliographies, d'autres domaines pour lesquels on avait déjà noté une forte demande ont également fait l'objet de bibliographies.

Au total, vingt bibliographies ont été préparées en 1981-1982 et seront publiées en 1982-1983 dans les domaines suivants:

— informatique
— hébergement et restauration
— bâtiment
— mécanique
— électrotechnique
— électricité
— électronique
— imprimerie
— manutention
— habillement
— tronc commun de la gestion
— terrassement
— publicité
— alimentation
— assurances
— médecine dentaire
— industrie du bois
— industrie du caoutchouc et des matières plastiques
— transport
— travaux publics

Grâce aux bibliographies déjà constituées, la Banque a pu répondre à 110 des 356 demandes qui lui ont été faites (30,9%) par l'envoi de bibliographies déjà constituées. Au cours de la prochaine année, elle prévoit par ce moyen permettre à environ 10 000 entreprises et organismes d'avoir ainsi un accès élémentaire à l'information terminologique.

Au cours de l'année, douze nouvelles entreprises se sont abonnées à la Banque de terminologie du Québec. Le réseau de diffusion externe comprend donc maintenant seize entreprises qui ont un accès instantané aux ressources terminologiques de l'Office.

Soutien à la francisation des entreprises et de l'Administration

La Banque de terminologie du Québec a répondu à 846 demandes d'aide d'organismes et d'entreprises qui sont en train d'exécuter un programme de francisation et qui effectuent des recherches terminologiques et documentaires. La priorité a été donnée à ceux et à celles qui correspondent aux secteurs prioritaires déterminés par les études de besoins, soit environ 52% de notre clientèle actuelle. Le taux de réponse est de 52,69% pour les demandes d'ordre terminologique et de 96,64% pour les demandes documentaires. L'écart entre le taux de réponse pour ce type de clientèle et le taux de réponse habituel de la Banque (environ 80%) résulte du fait que ces entreprises ont déjà consulté leurs propres fichiers et leur documentation terminologique.

La Banque a également participé aux travaux d'un comité regroupant l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Consolidated Bathurst et l'O.L.F. en analysant plus de 7 000 fiches portant sur la fabrication du papier.

La Banque collabore aussi aux travaux des comités interentreprises. Elle a aidé celui de l'imprimerie-édition, en commençant l'épuration de 30 000 fiches, et celui de la brasserie (6 000 fiches).

Documentation

En 1981-1982, la Banque de terminologie du Québec s'est également donné pour objectif de multiplier pour sa clientèle les accès à la documentation qu'elle recense. C'est ainsi que l'accent a été mis sur le service de prêts (6 000 prêts ont été effectués au cours de l'année). De plus, le Service de la documentation a réalisé 1 900 prêts inter-bibliothèques. Par ailleurs, les usagers des bibliothèques ont utilisé abondamment le Service de référence; c'est ainsi que les documentalistes ont répondu à environ 1 000 demandes de références générales et à 430 demandes de références spécialisées. Rappelons que ce service assure la recherche documentaire et la compilation bibliographique ponctuelle. Enfin, le Service de la documentation a développé un service important de téléréférences, permettant à ses usagers d'avoir accès à plusieurs banques de données bibliographiques situées notamment au Québec, au Canada, aux États-Unis et en France.

Étude de coordination

Les activités de la Banque de terminologie du Québec nécessitent un support informatique important. Ainsi la Banque a mené de nombreuses études de coûts et de systèmes afin d'améliorer la performance du système de plusieurs façons, notamment pour la mise à jour des fichiers, leur exploitation et la diffusion des données par terminal. Les études les plus importantes ont porté sur la création d'un programme de publication d'un projet de mise à jour de l'information stockée et sur l'opportunité de conserver la chaîne de caractères ou de la simplifier, voire de l'aligner sur les chaînes utilisées ordinairement sur le marché, dans le but de faciliter le branchement des terminaux des abonnés au système de la Banque de terminologie du Québec.

État au 31 mars 1982 des différents fichiers de la B.T.Q.

	Nombre de fiches
Fiches interrogeables	
Fichiers de diffusion de la terminologie	129 440
Fichier de travail en terminologie	745 018
Fichier Sources	11 180
Fichier Inventaire	30 095
Thésaurus	2 793
	918 506
Fiches en cours de traitement	80 255
Total	**998 761**

Contenu de la Banque de terminologie du Québec au 31 mars 1982

Secteur d'activité économique	Nombre de fiches	
Administration et organismes parapublics	1 100	127 800
Organismes municipaux	*5 600*	
Organismes scolaires	*7 300*	
Services sociaux	*600*	
Services de santé	*62 400*	
— Médecine	*33 200*	
— Optique	*3 900*	
— Psychologie	*14 300*	
Agriculture		16 500
Assureurs — Agences d'assurances et affaires immobilières		12 100
Astronautique		600
Bâtiments et travaux publics		32 000
Bonneterie		2 300
Chasse et pêche		8 800
Communications		55 800
Démographie		700
Divertissements et loisirs		18 500
Écologie et environnement		10 000
Fabrication de machines et d'équipement de transport		26 100
Fabrication de produits électriques		32 600
Fabrication de produits en métal		15 100
Fabrication de produits minéraux non métalliques		11 100
Hébergement et restauration		5 000
Imprimerie et édition		38 800
Industrie chimique		19 000
Industrie de l'habillement		2 400
Industrie du bois		27 500

Secteur d'activité économique	Nombre de fiches	
Industrie du caoutchouc et du plastique		20 400
Industrie du cuir		12 500
Industrie du meuble et des articles d'ameublement		3 200
Industrie du papier		31 100
Industrie du tabac		7 400
Industrie du textile		29 200
Industrie des aliments et boissons		24 600
Industries manufacturières diverses		13 200
Institutions financières		13 500
Langue générale et sigles		1 400
Mines, carrières et puits de pétrole		43 500
Océanographie		50
Physique nucléaire		300
Première transformation des métaux		37 200
Services aux entreprises		42 300
Informatique	*29 000*	
Statistique	*12 700*	
Services divers		5 600
Photographie	*4 500*	
Maréchalerie	*100*	
Atelier de réparation et serrurerie	*1 000*	
Services d'utilité publique		37 300
Services personnels		300
Sylviculture		15 500
Transport et entreposage		46 000
Tronc commun de la gestion du droit		87 700
Tronc commun industriel		21 100
Divers		47 711
Total		**998 761**

Réseau de terminaux de la B.T.Q.

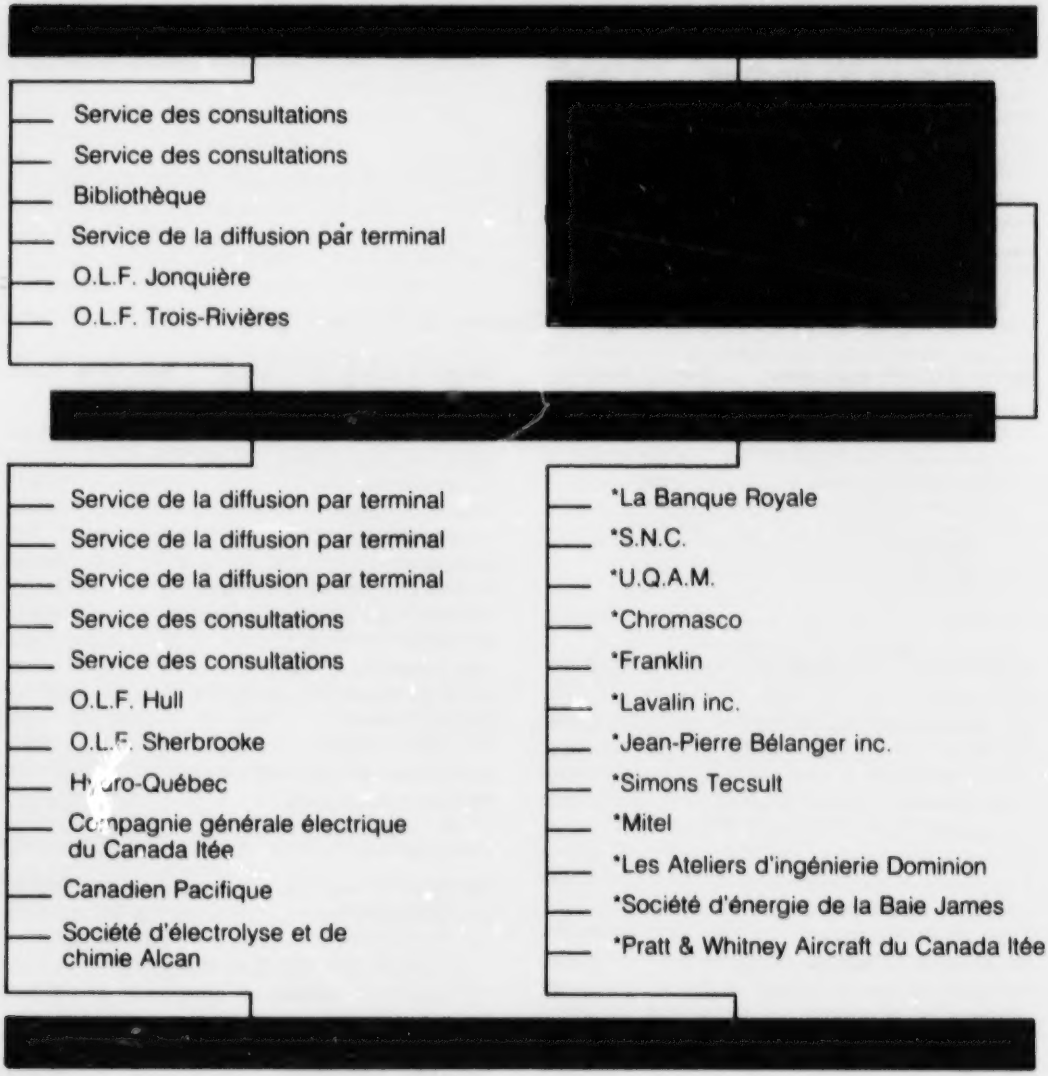

*nouveaux abonnés

La Recherche et l'Évaluation

Voici les principales études et recherches effectuées pour le compte de l'Office de la langue française en collaboration avec son personnel.

Étude du processus d'implantation de la terminologie dans l'entreprise

La firme SORECOM a réalisé pour le compte de l'Office de la langue française une étude sur les facteurs qui influencent la diffusion et l'utilisation de termes techniques dans l'entreprise.

Cette étude, qui portait sur douze entreprises au Québec, avait pour objectifs de

— faire le point sur l'état de la terminologie dans l'entreprise;

— décrire et évaluer les différentes stratégies et pratiques utilisées par l'entreprise pour promouvoir la diffusion et l'utilisation d'une terminologie technique de langue française;

— déterminer les facteurs environnementaux, organisationnels et sociolinguistiques qui influencent la diffusion et l'utilisation des terminologies techniques;

— faire le point sur les effets des stratégies d'intervention de l'Office sur la diffusion et l'utilisation des terminologies de langue française.

On a procédé à une étude en profondeur des entreprises choisies en tenant compte du contexte organisationnel (type d'entreprise, taille, situation géographique et type de technologie utilisée). On a aussi examiné les facteurs plus directement reliés à la terminologie, comme le degré d'accessibilité d'une terminologie de langue française, les divers modes de traduction utilisés, le degré et le mode d'utilisation des services offerts par l'Office. Enfin, on a tenu compte de facteurs sociologiques comme la composition linguistique de la main-d'oeuvre et les diverses caractéristiques sociologiques des différents utilisateurs des termes techniques de l'entreprise.

Les conclusions les plus importantes indiquent que ce sont les facteurs humains qui priment. Toutefois, les facteurs organisationnels et techniques sont aussi très importants.

On constate que la francisation de la terminologie n'est pas en relation directe avec le niveau de francisation générale de l'entreprise, au sens juridique du terme, bien qu'il apparaisse évident que la francisation de la terminologie ne peut se faire indépendamment de la francisation générale. Il ressort aussi que le degré de francisation de la terminologie n'est pas lié au type d'entreprise, au secteur, à la situation géographique, dans la mesure où l'on considère ce facteur de façon autonome ni même, dans une certaine mesure, au type de technologie utilisée. Il n'est pas non plus en relation directe avec l'existence, à l'Office, de lexiques dans le secteur de l'entreprise ni même avec le degré d'accessibilité de terminologies de langue française dans le domaine, étant donné le fait que chaque entreprise étudiée a accès à un minimum d'information sur la terminologie de langue française. La disponibilité et l'utilisation d'autres formes d'aide de l'Office ne semblent pas non plus jouer un rôle prépondérant.

Parmi les facteurs les plus déterminants pour l'utilisation et la diffusion de termes techniques de langue française, les chercheurs ont retenu les suivants:

— l'attitude de la haute direction face à la francisation qui semble être le moteur qui fait démarrer tout le processus;

— la langue d'usage de l'entreprise, qui semble aussi avoir une influence très importante en matière de diffusion de termes techniques de langue française (l'étude démontre que plus le français devient langue d'usage, plus le processus de francisation peut être accéléré);

— la présence et l'action, à l'intérieur de l'entreprise, de personnes susceptibles d'être des agents de changement (ces personnes, qui se retrouvent à tous les niveaux

hiérarchiques, épousent la cause de la francisation et agissent comme animateurs auprès de leurs collègues; l'attitude de la haute direction favoriserait ou non l'émergence d'un tel phénomène);

— le fait que l'entreprise assume de façon autonome et positive le processus de changement et qu'elle intègre les mesures de changement à la situation de travail.

Le nombre des termes à changer, de même que le nombre de domaines spécialisés utilisés dans une même entreprise, a une influence sur le temps nécessaire pour que le changement s'accomplisse.

Les chercheurs soulignent un autre facteur d'importance qui favorise la permanence du changement terminologique: la langue de formation. Les observations dans les entreprises montrent que les situations formelles d'apprentissage sont des lieux privilégiés pour l'acceptation et l'intégration de la terminologie de langue française. Le fait de donner les cours de formation technique en français constitue donc un facteur important pour la diffusion et l'utilisation d'une terminologie de langue française.

Les chercheurs constatent d'autre part que le rôle de la situation géographique de l'entreprise, en ce qui a trait à la promulgation d'un changement dans la terminologie, prend de l'importance dans la mesure où la main-d'oeuvre est francophone. Le facteur géographique influerait sur la francisation générale de l'entreprise mais n'aurait pas, en soi, d'impact prioritaire sur la francisation de la terminologie.

Le type d'entreprise pourrait être considéré comme un facteur secondaire si on l'envisage en termes de moyens d'action. Les entreprises de type multinational disposent de moyens plus importants qui, dans la mesure où ils sont utilisés de façon positive, peuvent avoir un effet bénéfique sur la diffusion d'une terminologie de langue française.

L'utilisation d'une terminologie de langue française n'est pas liée de façon absolue à l'âge des usagers, à leur sexe, à leur langue maternelle, à leur occupation ni même à leur niveau hiérarchique. Elle ne semble pas non plus en relation directe avec le degré de spécialisation de la technologie utilisée ni même avec le type de situation, pas plus qu'avec le mode de communication utilisé, écrit ou oral.

L'utilisation d'une terminologie de langue française serait en fait favorisée dans le contexte de certains réseaux fonctionnels. Si l'on intègre l'apprentissage et l'utilisation de la terminologie de langue française à la situation de travail, on favorise les attitudes positives face à la terminologie et, de façon indirecte, une plus grande utilisation de la terminologie de langue française.

La situation linguistique dans les grandes entreprises québécoises au moment de l'analyse

Cette étude a été réalisée à partir de l'analyse linguistique des entreprises employant plus de 500 personnes. Dans une première tranche, l'étude révèle que 75% de ces grandes entreprises ont leur siège social au Québec, mais que seulement 33% du personnel de leurs conseils d'administration emploient principalement le français. Le personnel de ces entreprises est, par ailleurs, composé à 83% d'employés qui déclarent que le français est la langue qu'ils connaissent le mieux. Il faut noter, de plus, qu'il en est de même pour 69% des cadres en général et 48% des cadres supérieurs. À tous les niveaux, le français, comme langue de travail, est plus utilisé à l'oral qu'à l'écrit, et le bilinguisme est plus répandu chez les cadres dont le français est la langue principale que chez ceux dont la langue principale est l'anglais. Finalement, le français est plus utilisé que l'anglais comme langue de travail, sauf chez les cadres moyens et les cadres supérieurs à l'écrit et chez les cadres supérieurs à l'oral.

Détermination du niveau d'utilisation du français dans les manuels servant à l'enseignement dans les universités francophones du Québec

Cette étude a permis de constater que les manuels, qui constituent les principaux ouvrages de référence, sont en français exclusivement dans 45,1% des cas et sont complétés dans 19,9% des cas par un ou plusieurs manuels en anglais. Ce faible pourcentage de manuels en langue française s'explique par l'absence de traductions françaises des manuels anglais et par le coût élevé des manuels français. Le manuel français a une fréquence d'utilisation de 62,8% pour les sciences humaines, de 59,6% pour les arts et les lettres, de 58,9% pour les sciences de l'administration, de 54,6% pour les sciences de l'éducation, de 34,8% pour les sciences pures et appliquées et de 21,8% pour les sciences de la santé. On note également que la fréquence d'utilisation des manuels en anglais est de 33% au premier cycle, de 54,6% au deuxième cycle et de 66,6% au troisième cycle. Enfin, il est intéressant de souligner que les professeurs dont l'expérience est inférieure à cinq ans sont plus enclins que les autres à recourir aux manuels de langue française.

Subventions accordées en 1981-1982

Bénéficiaires	Titres des projets	Sommes accordées $	Remise du rapport final
BERTRAND-GASTALDY, Suzanne et HENRY-ROUSSEAU, Yvette Université de Montréal	*Étude de l'efficacité comparée, pour la recherche documentaire, d'un thésaurus traditionnel et de post-indexation*	22 557	juillet 1982
BINETTE, Reynald Cégep de Victoriaville	*Vocabulaire des techniques du meuble et du bois ouvré* (renouvellement)	22 095	octobre 1982
CEDERGREN, Henrietta UQAM	*Étude sur le changement linguistique: ses aspects externes et internes* (renouvellement)	20 640	octobre 1982
CRÉPEAU, Paul-André Université McGill	*Lexique juridique de droit civil* et *Dictionnaire de droit civil en langue française* (renouvellement)	60 817	juillet 1982
DÉSILETS, Andrée Université de Sherbrooke	*Monographie régionale. La francisation progressive des noms de rue de Sherbrooke en relation avec l'histoire* (renouvellement)	11 482	juin 1982
LEGENDRE, Rénald UQAM	*Dictionnaire et lexique de l'éducation* (renouvellement)	21 990	octobre 1982
PAINCHAUD-LEBLANC, Gisèle et D'ANGLEJAN-CHATILLON, Alison Université de Montréal	*Recherche fondamentale et appliquée sur l'acquisition du français par les immigrants du Québec* (renouvellement)	33 790	octobre 1982
RENAUD, Jean et BERNARD, Paul Université de Montréal	*L'évolution de la situation sociolinguistique dans le monde du travail québécois*	47 355	juillet 1982
TURCOTTE, Denis	*L'action linguistique (culturelle) du Québec à l'étranger*	22 200	juillet 1982

Rapports scientifiques disponibles

Chercheurs	Titres
ALEONG, Stanley Université de Montréal	*Le rôle de l'école dans la connaissance et l'utilisation de la terminologie de l'automobile au Québec*
BRICAULT, Maurice	*Être Québécois et le dire: répertoire d'une différence*
CARTIER, Céline R. Université Laval	*Répertoire des vedettes-matières de Laval*
CEDERGREN, Henrietta UQAM	*Étude sur le changement linguistique: ses aspects externes et internes*
CHANTEFORT, Pierre Université de Paris VII	*L'anglais dans les vocabulaires techniques en France*
CONNORS-PUPIER, Kathleen et PUPIER, Paul Université de Montréal et UQAM	*L'acquisition précoce et simultanée du français et de l'anglais à Montréal*
DÉSILETS, Andrée Université de Sherbrooke	*Morographie régionale: la modification graduelle des noms de rue de Sherbrooke en relation avec l'histoire*
DHATT, Karin	*La situation linguistique dans l'entreprise multinationale à Québec: les attitudes envers le rôle et la fonction de l'anglais et du français*
DI SCUILLO, Anne-Marie Université de Montréal	*Un langage pour décrire le langage*
FORGET, Carl	*Glossaire anglais-français et français-anglais de la bijouterie-joaillerie, de l'orfèvrerie et de la gemmologie* (1)
GENDRON, Jean-Denis DESHAIES, Denise HAMERS, Josiane Centre international de recherche sur le bilinguisme	*Étude des comportements langagiers dans deux entreprises en début de processus de francisation*
GERMAIN, Claude Université de Montréal	*La siglaison au Québec*
HELLER, Monica Université de Californie	*Les composantes du processus de francisation et d'implantation terminologique dans une entreprise à Montréal: étude des échanges linguistiques au niveau de l'interaction interpersonnelle*
JALBERT, Georges BINETTE, Reynald École du meuble et du bois ouvré — Cégep de Victoriaville	• *Vocabulaire des panneaux dérivés du bois* • *Vocabulaire du ponçage des bois* • *Vocabulaire du rembourrage*
MARANDA, Pierre Université Laval	• *La qualité du français québécois: aspects descriptifs et comparatifs* • *La qualité du français au Québec (phase II)* • *Prolégomènes à un atlas socio-sémantique*
PAINCHAUD-LEBLANC, Gisèle et D'ANGLEJAN-CHATILLON, A. Université de Montréal	*Recherche fondamentale et appliquée sur l'acquisition du français par les immigrants du Québec*
RONDEAU, Guy Université Laval	*Analyse des facteurs terminologiques qui peuvent jouer dans l'implantation du français dans les entreprises*
SÉGUIN, Johanne	*Étude des problèmes posés par l'introduction du français dans une communauté multilingue du Nord québécois*
TAYLOR, Donald et SIMARD, Lise Université de Montréal Université McGill	*Stratégies des groupes minoritaires face à la Charte de la langue française*
VINCENT, Diane Université de Montréal	*Le sacre en français montréalais*
VINET, Marie-Thérèse Université de Sherbrooke	*La variété dialectale et la grammaire*

(1) Rapport par fiches disponibles à la Banque de terminologie du Québec.

Publications des chercheurs de la Direction de la recherche

1. *Corpus and Status Language Planning in Québec: a Look at Linguistic Legislation*
   Denise Daoust

   Progress in Language Planning: International Perspectives: 1982, Édition Mouton
   Juan Cobarrulias, rédacteur, La Haye

2. *The Role of the Technical School in the Implementation of Proposed Automotive Terminology in Québec French, a First Report*
   André Martin & coll.

   Language Problems and Language Planning, vol. 5, nº 3, automne 1981, University of Texas Press, p. 221 à 238

3. *De la mise en oeuvre d'une terminologie de la langue française de l'automobile dans trois écoles d'enseignement technique au Québec*
   André Martin

   La banque des mots, nº 21, 1981, CILF, Paris, p. 45 à 66

4. *The Economic Impact of the Charter of the French Language, Bill 101.* P.E. Laporte, publication de l'Office de la langue française, juin 1981

5. *Language Planning in Quebec: an Evaluation,* P.E. Laporte. Conférence prononcée lors de l'assemblée annuelle de l'American Sociological Association, Toronto, août 1981.

La coopération internationale

Missions en 1981-1982

Francisation

Nature de la mission	Participants	Durée	Pays
1) Missions ponctuelles et sectorielles chemins de fer acierie et métallurgie gestion	10 personnes	1 semaine	France
2) Sessions de perfectionnement technologique stages en formation continue	14 personnes	2 semaines	France
3) Stage de trois formateurs français au Québec gestion de grands projets	3 personnes	1 semaine	Québec

Terminologie

A) Linguistes-conseils

Nature de la mission	Participants	Durée	Pays
1) Accueil du professeur belge I. Meuris — Tricot-chaîne	1 personne	2 semaines	Québec
2) Normalisation terminologique — comité interentreprises de l'imprimerie	3 personnes	2 semaines	France
3) Comité interentreprises du transport routier	3 personnes	2 semaines	France

Missions en 1981-1982 (suite)

B) Travaux terminologiques

4) Mission de concertation avec le Haut-Comité de la langue française en matière de normalisation et avec d'autres organismes français en prévision de nouveaux travaux	2 personnes	1 semaine	France
5) Réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique	1 personne	1 semaine	France
6) Réseau franco-québécois de néologie scientifique et technique	4 personnes	2 semaines	Québec
7) Néologie de la langue générale	1 personne	2 semaines	France
8) Dictionnaire de la comptabilité, 2e édition	2 personnes	2 semaines	France
9) Alimentation (produits laitiers)	1 personne	1 semaine	France
10) Normalisation du vocabulaire du travail	2 personnes	2 semaines	France-Suisse

Recherche

Nature de la mission	Participants	Durée	Pays
1) Utilisation et diffusion de la terminologie dans un contexte de changement linguistique planifié	2 personnes	1 semaine 1 semaine	France Belgique
2) Impact des politiques linguistiques au Mexique	1 personne	2 semaines	Mexique

Banque de terminologie

1) Recherche et acquisition de documentation à des fins terminologiques	2 personnes	3 semaines	France
2) Aide à l'installation et à la mise en marche du terminal à Franterm	2 personnes	2 semaines	France
3) Séjour de spécialistes de Franterm à la Banque de terminologie	2 personnes	1 semaine	Québec
4) Inventaire des travaux de terminologie en Belgique (sous-commission Banque de terminologie)	1 personne	1 semaine	Belgique

Les Bureaux régionaux

Régionalisation des services de l'Office

En inaugurant son dixième bureau régional, en septembre 1981, l'Office complétait la mise en place des structures qui lui permettent de procurer une assistance linguistique aux Québécois dans toutes les régions et de réaliser partout au Québec les objectifs de francisation définis par la Charte de la langue française.

Le nouveau bureau de Saint-Jérôme assure l'action et la présence immédiate et constante de l'Office de la langue française dans la région de Laurentides-Lanaudière. Cette région compte 350 000 habitants dont 10% ne sont pas de langue française. Le réseau des bureaux régionaux dessert donc désormais une population de près de quatre millions d'habitants.

Campagne d'information sur l'affichage

La Direction des bureaux régionaux a mené une vaste campagne d'information sur l'affichage public afin de sensibiliser le plus grand nombre d'industriels et de commerçants à l'obligation d'utiliser, à compter du 1er septembre 1981, un affichage public français. La campagne visait aussi la qualité du français.

Cette campagne a bénéficié de l'appui des stations régionales de radio et de télévision (65 entrevues d'une durée totale de 141 minutes à la télévision et de 263 minutes à la radio). Elle a entraîné de multiples demandes d'information sur la Charte, une large distribution de la brochure intitulée *101 expressions à corriger* et une augmentation du nombre de consultations linguistiques. L'affichage en dehors des grands centres évolue graduellement vers l'unilinguisme français.

Consultations

L'assistance linguistique et la promotion des objectifs de la Charte de la langue française occupent 75% du temps des employés des bureaux régionaux. Ceux-ci ont répondu à 21 950 consultations linguistiques comparativement à 17 019 en 1980-1981, ce qui représente une augmentation de près de 30%.

Les demandes d'information sur la Charte ont atteint 9 184 en 1981-1982: une augmentation de 52% par rapport à l'année précédente.

Demandes d'information traitées par les bureaux régionaux d'avril 1981 à mars 1982

Bureau régional	Nombre de consultations linguistiques	Nombre de consultations sur la Charte
Rimouski	2 767	523
Jonquière	3 311	196
Québec	—	3 378
Trois-Rivières	4 396	1 081
Sherbrooke	2 931	519
Saint-Jérôme*	424	62
Longueuil	2 349	739
Hull	3 212	1 341
Noranda	1 584	760
Hauterive	976	585
Total	**21 950**	**9 184**

*Bureau ouvert le 1er septembre 1981.

Consultations linguistiques dans les régions

1. Répartition des utilisateurs	%
Entreprises	42,07
Gouvernement du Québec	17,01
Autres	15
Organismes scolaires	11,98
Services sociaux et de santé	4,10
Gouvernement du Canada	3,78
Municipalités	3,16
Corps intermédiaires	2,9

2. Répartition par types d'usagers	%
Personnel de secrétariat	33,02
Commerçants	15
Traducteurs, terminologues	11,48
Autres	10,02
Postes de direction	8,6
Journalistes et agents d'information	7,05
Techniciens et ingénieurs	5
Professeurs	4,13
Publicitaires-imprimeurs	2,54
Étudiants	1,85
Avocats et notaires	1,31

3. Répartition par types de questions	%
Terminologie	46,48
Grammaire	15,08
Documentation	9,14
Typographie	7,16
Orthographe	6,72
Renseignements généraux	6
Phraséologie	5,43
Raisons sociales	3,46
Néologie	0,53

Promotion du français dans les régions

L'Office cherche à ramifier son action à l'intérieur même de chaque région. Sa présence dans les sous-régions s'est manifestée par la participation à des expositions dans 28 municipalités.

Les efforts de sous-régionalisation ont favorisé l'accès d'un plus grand nombre de citoyens aux services des bureaux régionaux. Les statistiques indiquent que ces services commencent à être connus partout au Québec.

Pour sensibiliser la population au mouvement de francisation des entreprises et de l'Administration, l'Office a mené une campagne d'information pour faire connaître l'état d'avancement du processus de francisation dans chaque région et pour informer les citoyens sur les progrès de la francisation dans leur propre région. Le président de l'Office a visité toutes les régions à cette fin pour y tenir des conférences de presse qui ont eu un large écho dans la presse régionale.

Le français au bureau

L'Office a publié chez l'Éditeur officiel la deuxième édition de cet ouvrage à grand tirage, oeuvre de M^me^ Cajolet-Laganière, linguiste au bureau régional de Sherbrooke. Cette publication répond à un besoin manifeste du personnel de secrétariat.

Une quarantaine d'ateliers ont été tenus dans 23 villes différentes au cours de l'année sur *Le français au bureau*. Ces ateliers constituent un excellent moyen de rejoindre les personnes qui s'occupent de correspondance commerciale ou administrative et ainsi favoriser l'uniformisation de l'usage du français dans la correspondance. Les bureaux régionaux reçoivent de plus en plus de demandes concernant l'organisation d'ateliers de ce type qui contribueraient à former des employés qui, à leur tour, pourraient agir comme formateurs dans leur milieu de travail.

Vocabulaire du matériel papetier

Une entente conclue en 1980-1981 entre l'Office, l'Université du Québec à Trois-Rivières et la compagnie Consolidated Bathurst inc. donnera naissance en 1982-1983 à un *Vocabulaire du matériel papetier*.

Un comité formé de représentants des plus grandes entreprises papetières du Québec a tenu, au cours de l'année, 34 séances de travail. Il a travaillé selon le calendrier établi, et une mission terminologique sera organisée à l'École française de papeterie de Grenoble, la capitale française du papier, ainsi qu'à l'Institut pour la recherche et la formation dans l'industrie des pâtes et papier, à Paris, pour une dernière révision du manuscrit.

Chroniques linguistiques

Des chroniques linguistiques de trente secondes à trois minutes ont été diffusées par une vingtaine de stations radiophoniques couvrant presque tout le territoire québécois.

Les efforts pour l'amélioration de la qualité du français dans les médias ont été poursuivis. Les comités intermédias de Jonquière et de Sherbrooke ont continué leurs travaux et un nouveau comité a été formé à Hauterive.

Plusieurs projets visant l'acquisition par les élèves d'une terminologie technique de qualité ont été mis de l'avant par les commissions scolaires et les cégeps en collaboration avec les bureaux régionaux de l'Office. L'Office organise des concours terminologiques dans le but de stimuler l'intérêt des jeunes pour cet apprentissage, et offre des dictionnaires aux gagnants. C'est ainsi qu'on a distribué, l'an dernier, une vingtaine de dictionnaires par région, dans le cadre de ces concours.

Les Communications

Campagne d'information relative à l'affichage public et à la publicité commerciale

La *Loi sur la langue officielle* de 1974 permettait l'affichage public bilingue. Lorsqu'il a, par l'adoption en 1977 de la Charte de la langue française, opté en faveur de l'unilinguisme français dans l'affichage public, le législateur a accordé aux entreprises jusqu'au 1er septembre 1981 pour modifier les panneaux-réclame et enseignes lumineuses installés conformément à l'ancienne loi.

En règle générale, tout l'affichage public devait être uniquement en français à compter de cette date. Il fallait en informer les citoyens et les entreprises. Une brochure intitulée *101 expressions à corriger* a été imprimée à 200 000 exemplaires et expédiée à 178 000 entreprises. L'Office a tenu des séances d'information à l'intention des imprimeurs et des publicitaires pour leur faire connaître les dispositions de la loi et du règlement. La presse a largement fait écho à cette campagne d'information en publiant notamment des prêts-à-photographier fournis par l'Office. Une centaine de panneaux-réclame ont été utilisés dans tout le Québec et 22 modules publicitaires ont été installés dans des centres commerciaux.

Information des groupes ethniques

Plusieurs contacts fructueux ont été établis avec la plupart des groupes culturels. Une rencontre a eu lieu avec l'Association des journalistes de la presse ethnique québécoise dans le but d'entrevoir des activités d'information avec leur collaboration, au cours de laquelle on a distribué des traductions en italien, portugais, grec, espagnol et chinois des articles et règlements de la Charte concernant directement les minorités culturelles. L'Office a, de plus, participé à une séance d'information sur la Charte de la langue française à la demande de l'assemblée générale de l'Association des Roumains et a apporté sa contribution à la publication de deux numéros du journal de l'école Saint-Pascal-Baylon de Montréal, qui regroupe des écoliers d'une vingtaine d'origines culturelles différentes.

Participation à des expositions, colloques, séances d'information

L'Office a participé aux expositions et aux salons suivants.

Avril 1981

Congrès d'économie familiale (Montréal).

Mai 1981

Congrès de l'Association des sciences de l'information (Pointe-au-Pic);

Exposition régionale commerciale et artisanale de Valleyfield.

Juin 1981

Exposition régionale agricole de Rivière-du-Loup;

Salon du Livre de Drummondville.

Juillet 1981

Exposition régionale de La Sarre (Abitibi).

Septembre 1981

Salon Info-Expo de Québec (regroupant des spécialistes de l'informatique).

Octobre 1981

Salon du livre de l'Estrie (Sherbrooke);

Salon de la sous-traitance (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Novembre 1981

Salon de l'agriculture et de l'alimentation (Montréal).

L'Office a également participé aux séances d'information suivantes.

Mai 1981

Séance d'information de l'Association des conseils en francisation du Québec.

Octobre 1981

Conférence sur l'état de la francisation depuis l'adoption de la Charte de la langue française devant les membres de l'Institut d'assurance-vie du Canada, section du Québec;

Congrès du Centre des dirigeants d'entreprises (Québec).

Novembre 1981

Séance d'information pour l'Association des maîtres imprimeurs de Montréal;

Conférence au Mouvement de promotion des personnes du troisième âge de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal;

Séance d'information pour les étudiants du cégep Dawson.

Décembre 1981

Conférence aux étudiants de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Janvier 1982

Séance d'information sur la Charte et sur la qualité du français devant un groupe de détenus du pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines.

Mars 1982

Colloque sur l'implantation de la terminologie au Québec organisé en commun par l'Office et la Société des traducteurs du Québec.

Enfin, 400 lettres ont été expédiées à des présidents d'associations, membres de la Chambre de commerce de Montréal, offrant les services de l'Office pour d'éventuelles séances d'information.

Conférences de presse

3 juin 1981

Lancement du recueil des décisions rendues en vertu de l'article 46 de la Charte.

3 juillet 1981

Lancement de la campagne d'information sur l'affichage public (publication d'un communiqué).

4 décembre 1981

Organisation de la conférence de presse de l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec au cours de laquelle on a procédé au lancement du Manuel de formation des candidats au certificat d'agent d'assurance-vie.

5 février 1982

Organisation et enregistrement de la conférence de presse marquant le départ du président de l'Office, M. Raymond Gosselin.

16 mars 1982

Raisons sociales des compagnies Consolidated Bathurst inc. et Standard Brands.

Bulletins d'information

	Nombre de parutions	Tirage
La francisation en marche vise à informer les personnes engagées dans la francisation des entreprises et de l'Administration de l'état de la francisation au Québec.	*5*	*28 000*
Terminogramme rédigé par les terminologues de l'Office et diffusé dans le monde entier pour faire connaître les travaux terminologiques de l'Office.	*5*	*6 000*

Chroniques linguistiques

Des chroniques rédigées par M. Louis-Paul Béguin sont envoyées à 225 hebdomadaires. Elles portent sur des questions linguistiques et terminologiques reliées à l'actualité. Ces chroniques sont publiées chaque semaine.

Publications commerciales

Titre	Tirage
Brochures ou volumes	
101 expressions à corriger	200 000
Cartes «C'est bien normal»	200 000
Consumer's Guide to French Language Courses in Québec	50 000
Les raisons sociales	6 000
Lexique de l'industrie minière 1. L'exploitation	5 000
Lexique de l'industrie minière 2. La minéralurgie	5 000
Rapport d'activité 1980-1981	1 000
Rapport du président 1980-1981	1 000
Vocabulaire des élections	1 000
Vocabulaire de la gestion de la production	25 000
Vocabulaire de la machine à coudre industrielle	5 000
Affiches	
L'appareil photographique	2 000
L'automobile	2 000
Le français au bureau	10 000
Dépliants	
La Charte de la langue française	25 000
La langue du commerce et des affaires	25 000
La langue du travail	25 000
Le processus de francisation des P.M.E.	25 000
Dépliants pour les bureaux régionaux	
Abitibi-Témiscamingue	2 000
Laurentides-Lanaudière	2 000
Montérégie (1re)	2 000
Montérégie (2e)	2 000
Outaouais	2 000
Québec	2 000
Périodiques	
La francisation en marche	172 500
Le petit monde de Saint-Pascal	1 x 1 000
Le trait d'union	5 x 850
Terminogramme	4 x 6 000

Publications en régie

Titre	Tirage
Actes du Colloque international sur l'enseignement de la terminologie	1 000
Bibliographie linguistique de la néologie de 1960-1980	1 000
Guide de rédaction des menus	2 000
Lexique de la bourse et des valeurs mobilières	1 000
Lexique de l'industrie laitière	600
Lexique de la sécurité industrielle I	1 000
Lexique de la sécurité industrielle II	1 000
Néologie nº 3	1 000
Néologie nº 24	3 000
Néologie nº 25	2 000
Néologie nº 26	2 000
Répertoire des avis linguistiques et terminologiques	1 800
Travaux de terminologie et de linguistique I	1 000
Vocabulaire des cartonnages	1 000
Vocabulaire de la commercialisation	200
Vocabulaire des défauts du papier	1 000
Vocabulaire des marchés publics	2 000
Vocabulaire du travail des métaux en feuilles, barres, tubes et profilés	200
Étude sur les avantages et les coûts de la francisation	1 500
La situation linguistique dans les centres de recherche et de développement industriel	
Tome I	500
Tome II	500
Tome III	500
Les relations intergroupes au Québec et la loi 101: les réactions des francophones et des anglophones	550
L'État et la planification linguistique	
Tome I	1 650
Tome II	1 650
The Economic Impact of the Charter of the French Language	1 000
The Switch to French — A Cost Benefit Study	1 000

Publications en régie (suite)

Titre	Tirage
Consumer's Guide to French Language Courses in Québec	
— version portugaise	3 000
— version italienne	3 000
Agenda des employés	450
Fiches de consultation pour le Bas Saint-Laurent-Gaspésie, l'Outaouais, Québec et Trois-Rivières	26 000
Guide pratique de francisation	3 000
La place de chacun	600
Plan d'action de l'O.L.F. 1981-1982	550

L'Office a réalisé une première en matière de coédition par suite d'une entente avec le ministère des Communications, qui a assumé la presque totalité des frais de production du cahier *Le français au bureau*. La deuxième édition de cet ouvrage revu et augmenté a été tirée à 15 000 exemplaires en février 1982.

En vertu d'une semblable entente, la production d'un *Lexique des pâtes alimentaires* a été entreprise.

Diffusion des publications

L'Office utilise un réseau de distribution de ses publications qui regroupe les librairies de l'Éditeur officiel du Québec, les bureaux régionaux de l'Office et le bureau de Montréal.

Le tableau qui suit donne un aperçu statistique des lexiques, vocabulaires, documents de recherche et autres ouvrages documentaires et terminologiques distribués par ce réseau.

Publications	Montréal	Bureaux régionaux	É.O.Q.	Total
Cahiers	15 100	14 389	16 384	45 873
Bulletins	19 908	25 639	4 200	49 747
Éditions reprographiées	9 166	8 741	5 941	23 848
Affiches	194 297	7 200	—	201 497
Autres	362 231	18 021	2 500	382 752
Total	600 702	73 990	29 025	703 717

Bilan de l'exercice 1981-1982 et perspectives d'avenir

Chapitre IV

«Nous persistons à croire que la francisation a maintenant dépassé le cap de l'irréversibilité, pourvu que les efforts consentis par la société au cours des dernières années se maintiennent et même s'accentuent. Mais ce serait une erreur de penser que la francisation est d'ores et déjà acquise.»

Voilà ce que disait le président de l'Office de la langue française dans la conclusion de son rapport moral en 1981.

Un an plus tard, il y a lieu d'apprécier la situation à la lumière des réalisations de l'Office et des événements survenus au cours de l'année.

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, l'Office a consacré la majeure partie de ses efforts à la mise en place de mécanismes conduisant à la francisation de l'Administration et des entreprises employant plus de cinquante personnes au Québec.

L'opération a porté principalement sur l'analyse de la situation linguistique des organismes de l'Administration et sur celle des entreprises ainsi que sur la négociation de programmes de francisation lorsque l'Office le jugeait nécessaire pour que le français y devienne la langue de travail. Selon les cas, l'Office délivre un certificat qui atteste soit que le français est déjà la langue de travail, soit qu'on y a adopté un programme de francisation pour qu'il le devienne.

Bilan de l'exercice 1981-1982

Processus de certification des entreprises

Le processus de certification doit être terminé à la fin de 1983.

Au 31 mars 1982, les deux tiers du temps prévu pour l'exécution de cette opération étaient écoulés et les deux tiers de la tâche avaient été accomplis.

Grandes entreprises

Au sens de la Charte, les grandes entreprises sont celles qui emploient plus de cent personnes au Québec. Elles sont au nombre de 1 609.

L'analyse de leur situation linguistique est terminée, sauf pour 28 d'entre elles seulement.

Dans 334 cas, le français a déjà atteint le niveau d'utilisation demandé par le législateur et un certificat à cet effet a été délivré. Ces entreprises emploient près de 110 000 personnes au Québec.

L'Office a aussi délivré des certificats de francisation à 629 autres entreprises qui se sont engagées dans l'exécution d'un programme de francisation. Ces dernières emploient plus de 450 000 personnes au Québec.

Il faut noter que l'application des programmes de francisation à l'intérieur des sièges sociaux et des centres de recherche peut faire l'objet

d'ententes particulières avec l'Office. Quand de telles ententes sont en vigueur, ces sièges sociaux et ces laboratoires sont présumés respecter la Charte. Elles permettent que l'anglais soit leur langue de fonctionnement, mais elles visent aussi à augmenter la présence du français.

Malgré le cas de certaines entreprises qui accusent des retards, le processus de francisation progresse selon les attentes du législateur.

Petites et moyennes entreprises

Ces entreprises sont celles qui emploient entre cinquante et cent personnes au Québec. Elles sont au nombre de 2 297, dont 2 198 (95,6%) ont déjà fourni à l'Office les renseignements généraux demandés.

91% d'entre elles (2 000 sur 2 198) ont déjà procédé à l'analyse de leur situation linguistique et ont soumis des projets de programme de francisation.

L'Office a approuvé les programmes de francisation de 34% (682) d'entre elles et il a reconnu dans 17% (341) d'autres cas que l'entreprise fonctionnait déjà en français. Ces P.M.E. emploient environ 80 000 personnes.

Dans les P.M.E., comme dans les grandes entreprises, nous constatons des retards dans l'exécution des programmes de francisation. Nous sommes conscients qu'en période de difficultés économiques, les entreprises font face à de nouvelles contraintes, mais nous ne devons pas pour autant oublier l'objectif final, qui est de faire du français la langue normale et habituelle du travail le plus tôt possible.

Processus de certification de l'Administration

Le processus de certification et de francisation des organismes de l'Administration est encore plus avancé que celui des entreprises. Aussi, avons-nous déjà mis en place les mécanismes nécessaires pour nous assurer que les programmes de francisation sont exécutés conformément aux échéanciers convenus.

Les dossiers de tous les organismes devraient normalement avoir été traités avant le 31 décembre 1983.

Nous dénombrons 3 411 organismes. Au 31 mars 1982, l'Office avait délivré à 2 026 d'entre eux un certificat montrant qu'ils se conformaient à la Charte. De plus, il avait approuvé le programme de francisation de 374 autres organismes. Ces organismes emploient au total environ 375 000 personnes.

Nous remarquons dans ce secteur les répercussions des efforts faits au cours des années antérieures. L'Office a entrepris de franciser l'Administration en commençant par les organismes les plus importants. Les fournisseurs de ces derniers, qui sont généralement les mêmes que ceux des plus petits organismes, ont déjà effectué les changements prévus à la Charte. Il en résulte que les produits et les services fournis aux organismes qui adoptent maintenant un programme de francisation sont de plus en plus conformes à la Charte.

Organismes scolaires

Sur 246 organismes scolaires, 115 ont un certificat de conformité à la Charte et 37 exécutent un programme de francisation. La situation est dans l'ensemble satisfaisante, bien qu'il soit à souligner que plus nous approchons des échéances, plus nous rencontrons des îlots de résistance. On invoque diverses raisons, d'ordre financier notamment, pour retarder l'exécution de programmes de francisation.

Organismes de santé

Les services de santé et les services sociaux comptent 1 280 organismes, dont 912 ont reçu de l'Office un certificat de conformité à la Charte. De plus, 135 autres organismes sont en voie d'exécuter un programme de francisation.

Il y a cependant encore beaucoup à faire dans certains milieux hospitaliers anglophones pour que les patients de langue française soient assurés d'obtenir, dans leur langue, partout et en tout temps, les services auxquels ils ont

droit, car nous y constatons souvent une absence de volonté de travailler en français. En plus de priver les patients francophones du droit d'être soignés dans leur langue, cette attitude oblige les autres professionnels de la santé à travailler en anglais et les prive eux aussi d'un autre droit linguistique fondamental que vise à protéger la Charte. Les infirmières et les infirmières auxiliaires réussiraient mieux aux tests de français si elles avaient l'occasion d'utiliser cette langue au travail.

Dans l'ensemble cependant, nous devons reconnaître qu'il y a eu des progrès.

Organismes municipaux

Sur 1 800 organismes municipaux du Québec, 922 ont un certificat de conformité et 195 sont en train d'exécuter un programme de francisation approuvé par l'Office.

Nous déplorons des retards dans la francisation de l'affichage et de la signalisation routière, sans qu'il y ait eu nécessairement négligence de la part des organismes municipaux.

L'instruction générale sur la signalisation routière vient à peine d'être publiée par le ministère des Transports et le règlement sur l'odonymie de la Commission de toponymie est encore à l'état de projet.

L'Office accepte quand même de délivrer à ces organismes des certificats de conformité, puisqu'il a été convenu avec eux que ces deux points seraient corrigés plus tard.

Ordres professionnels

Les candidats aux ordres professionnels doivent démontrer qu'ils ont du français une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession. À moins d'avoir étudié trois ans en français à compter du secondaire, ils doivent réussir les examens de l'Office qui servent à évaluer leur capacité de communiquer oralement et par écrit.

Au cours de l'année écoulée, ces tests ont fait l'objet de critiques dans les médias. Aussi avons-nous invité une vingtaine de journalistes, en majorité de langue maternelle autre que française, à venir passer les mêmes examens, pour leur permettre de juger par eux-mêmes du niveau de difficulté de ceux-ci. Leur réaction a été unanimement favorable. Le taux global de réussite aux tests depuis leur instauration témoigne d'ailleurs de leur facilité. 68% des candidats ont réussi à la première tentative et 84% ont réussi après plus d'un essai.

Si l'on exclut les infirmières et les infirmières auxiliaires, 81% des candidats ont réussi la première fois et 88% ont réussi après deux ou plusieurs essais.

Affichage public

La Charte de la langue française prévoit que l'affichage public doit être uniquement en français, sauf dans certains cas précis. Cette disposition est en vigueur depuis 1977, mais la loi accordait un délai jusqu'au 1er septembre 1981 à ceux qui avaient installé des affiches bilingues pour se conformer à la loi sur la langue officielle de 1974 (loi 22).

Vu l'échéance du 1er septembre 1981, l'Office a conduit une importante campagne d'information, et il nous semble évident que celle-ci a porté des fruits tout comme celle qui l'avait précédée l'an dernier sur les raisons sociales. À l'été de 1981, plus de 95% des entreprises avaient une raison sociale en langue française. Celles qui avaient uniquement un nom anglais y ont ajouté une version française bien que de plus en plus de raisons sociales soient devenues unilingues françaises, en particulier dans les régions de Montréal, de Sherbrooke, de l'Outaouais et de la Côte-Nord.

Action du gouvernement fédéral

Il existe une contradiction fondamentale entre les objectifs de la loi sur les langues officielles du Canada et ceux de la Charte de la langue française. La première cherche à promouvoir le bilinguisme institutionnel alors que la seconde cherche justement à y mettre fin.

Traditionnellement, le bilinguisme du gouvernement fédéral a consisté à permettre à ses employés francophones, au Québec, d'utiliser leur langue en plus de l'anglais, lorsque cela n'obligeait pas les interlocuteurs à utiliser le français. Aussi des changements fondamentaux seraient-ils nécessaires dans les organismes dépendant du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la langue des communications internes. Il en va de même pour la langue de communication avec les entreprises.

La tâche est gigantesque et les obstacles très nombreux parce que les Canadiens de langue anglaise contrôlent massivement l'appareil administratif fédéral. Pour apprécier ce fait, il suffit de lire les rapports que le commissaire aux langues officielles publie chaque année. Les exemples d'accrocs à la loi sur les langues officielles y foisonnent, et c'est une question qui a malheureusement peu d'échos au Parlement fédéral ou dans la presse.

L'équilibre entre les deux groupes linguistiques que prétend rechercher l'État fédéral s'avérera un leurre tant qu'on ne reconnaîtra pas le caractère français du Québec. Aussi longtemps que la région de Montréal sera considérée comme un territoire bilingue par le gouvernement fédéral, l'anglais continuera d'être la langue largement dominante des organismes de compétence fédérale et le français restera confiné aux communications locales.

Questions terminologiques

Lorsqu'il fut mis sur pied, en 1962, l'Office de la langue française s'occupait presque exclusivement de questions linguistiques. Une équipe de linguistes et de terminologues fut mise sur pied à cette époque pour fournir des services linguistiques à l'Administration, aux entreprises et à la population. Il fallait d'une part aller chercher, en France surtout, les terminologies dont le Québec avait besoin pour se franciser; d'autre part, il fallait utiliser les ressources de la langue française pour désigner en français les réalités nord-américaines. Il fallait aussi mettre en œuvre des moyens efficaces et économiques de diffuser ces terminologies auprès des clientèles prioritaires de l'Office. Nous avons donc élaboré des dizaines de lexiques dans les domaines où la demande nous semblait la plus forte.

Banque de terminologie du Québec

La Banque de terminologie du Québec est un gigantesque fichier terminologique de plus de trois millions de termes dans toutes les sphères d'activités économiques et industrielles. Elle résulte d'un inventaire des travaux terminologiques existant dans la francophonie. Cet inventaire de plus de 40 000 titres d'ouvrages terminologiques est un des éléments constitutifs de la Banque à laquelle les usagers ont accès soit par des abonnements par terminal, soit par un service de diffusion en différé, soit enfin par des publications.

L'abonnement permet aux entreprises et aux organismes qui ont un terminal d'interroger la Banque et de recevoir une réponse instantanée moyennant un tarif de 45 $ l'heure. Pour payer sa facture, l'abonné peut se prévaloir d'une option de compensation et expédier à l'Office des renseignements terminologiques et documentaires qui ne sont pas consignés dans la Banque. À la fin de l'année budgétaire, 16 entreprises étaient reliées à la Banque de terminologie du Québec, soit 12 de plus que l'année précédente.

Les entreprises peuvent également obtenir des renseignements par correspondance ou par téléphone. Les réponses sont données sur listage d'ordinateur et elles sont expédiées par la poste dans les jours qui suivent. Au cours de l'année budgétaire 1981-1982, 910 entreprises et organismes de l'Administration se sont adressés à la Banque pour avoir des renseignements terminologiques et documentaires.

Afin d'accélérer la diffusion de son contenu tout en minimisant les coûts, la Banque a entrepris la diffusion sectorielle de son contenu sur le plan terminologique et documentaire au moyen de publications.

Travaux terminologiques

Nous avons réorienté nos travaux terminologiques pour que nos terminologues participent à l'épuration des fiches de la B.T.Q. portant sur les domaines dont ils étaient déjà spécialistes.

En même temps ils n'en ont pas moins poursuivi leurs travaux de production de lexiques, d'évaluation de manuels scolaires et de consultations terminologiques.

— Ils ont terminé un long cycle de production et 35 lexiques sont maintenant prêts à être publiés. Ils ont intensifié leurs travaux de terminologie juridique (comme, par exemple, dans le domaine des valeurs mobilières) à cause du grand effet d'entraînement qu'ont les lois sur la terminologie utilisée dans les secteurs spécialisés.

— Les linguistes-conseils, pour leur part, contribuent en priorité au processus de certification des entreprises. Ils ont dû réduire momentanément l'animation de certains comités interentreprises.

— Le Service des consultations terminologiques peut répondre à 60 000 questions écrites ou téléphoniques par année, mais le besoin est cependant beaucoup plus grand. Pour améliorer le service avec les mêmes effectifs, il va falloir privilégier le service aux entreprises. Une politique à ce sujet est en voie de préparation à partir des données fournies par un nouveau système de gestion informatisé qui nous permet d'évaluer la demande et de mieux connaître notre clientèle.

— Nous attachons beaucoup d'importance à l'amélioration de la qualité du français des manuels scolaires au primaire et au secondaire. Au niveau collégial, nous fournissons une aide à la rédaction de manuels pour contrer la trop grande utilisation des manuels de langue anglaise vendus à prix inférieur.

— La diffusion auprès des utilisateurs de la terminologie et de la néologie est un problème complexe du fait de la résistance offerte à une terminologie nouvelle. Nous avons eu recours à un cabinet conseil pour étudier la diffusion et l'utilisation de la terminologie technique de langue française dans une douzaine de grandes entreprises québécoises. Cette étude avait pour but de mieux orienter l'action de l'Office en matière de terminologie et de guider l'entreprise dans la francisation de sa terminologie.

Régionalisation des services

L'Office de la langue française est présent dans les dix régions administratives du Québec par le biais d'un bureau régional offrant assistance linguistique et informations sur la Charte. Au cours de la dernière année, l'Office a déplacé trois personnes de Montréal à Saint-Jérôme afin de mieux servir la population de la région Laurentides-Lanaudière.

Priorités de l'Office pour 1982-1983

L'Office doit poursuivre l'exécution de son mandat en tenant compte des contraintes budgétaires que doit subir l'Administration et des directives budgétaires du Conseil du trésor pour les prochaines années. Il a élaboré son plan d'action pour 1982-1983 en tenant compte des priorités suivantes.

Poursuite du processus de certification

Nous devons poursuivre le processus de certification des entreprises et de l'Administration, pour faire en sorte que l'opération se termine dans les délais stipulés par le législateur. Simultanément, nous complétons la mise en place d'un mécanisme qui nous permettra de mesurer le degré de réalisation des programmes de francisation. La certification est un moyen de parvenir à la francisation. Comme nous l'avons déjà dit, l'Office ne peut pas franciser seul les entreprises. C'est à ces dernières qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires et d'exécuter les programmes.

Tests linguistiques

Nous sommes en train de terminer la préparation d'une batterie de nouveaux tests pour les candidats aux ordres professionnels, et ces

tests devraient être prêts incessamment. Il s'agit de l'aboutissement d'un projet mis en chantier il y a déjà deux ans. Ces nouveaux tests comporteront trois niveaux de difficulté correspondant aux niveaux d'études des candidats (secondaire, collégial et universitaire). De plus, quinze sous-tests serviront à vérifier la connaissance de la langue de spécialité à l'écrit et à l'oral.

Pour être nommé, muté ou promu à une fonction dans l'Administration, une personne doit avoir du français la connaissance appropriée à cette fonction. Pour mesurer ce degré de connaissance, les organismes de l'Administration peuvent établir eux-mêmes les critères et modalités nécessaires et les soumettre à l'approbation de l'Office. Ils peuvent aussi lui confier cette tâche. L'Office doit mettre au point une série de tests pour répondre aux demandes de ce genre.

Un groupe de vingt hôpitaux de la région de Montréal, qui ont déjà regroupé certains de leurs services par l'entremise de l'Institut conjoint hospitalier de Montréal, ont mis au point leurs propres tests, approuvés par l'Office. Il s'agit d'une expérience intéressante et nous avons bon espoir qu'elle sera fructueuse.

Diffusion et implantation de la terminologie

À partir des résultats des recherches commandées par l'Office, nous devons affiner notre stratégie d'implantation de la terminologie. Nous demandons aux entreprises qui adoptent un programme de francisation d'obtenir, souvent même de leurs fournisseurs, une terminologie française propre à leur domaine d'activité. Nos linguistes-conseils les guident dans leurs démarches.

Les entreprises disposent de nombreuses sources de référence: Banque de terminologie, lexiques, catalogues, documentation technique, etc. La prochaine étape qu'elles ont à franchir est de faire en sorte que les employés utilisent cette terminologie, et l'un des meilleurs moyens d'y parvenir consiste à l'intégrer aux formulaires de l'entreprise.

Aide aux groupes et aux personnes

Pour parvenir à la francisation du Québec, il faut mettre à contribution le plus grand nombre possible de personnes. L'État est incapable d'y parvenir seul.

La Charte prévoit d'ailleurs précisément ce genre de collaboration. Ainsi, il est prévu que ce sont les comités de francisation des entreprises employant plus de cent personnes au Québec qui doivent procéder à l'analyse de la situation linguistique des entreprises. Ces comités sont aussi chargés d'établir un programme de francisation, s'il y a lieu, et d'en surveiller l'application. Comme le tiers des membres du comité représentent les travailleurs, il importe que ces derniers participent activement à l'opération.

— Depuis que l'État est intervenu pour accroître l'usage de la langue française, les divers groupements qui s'en occupaient traditionnellement à titre privé ont pu voir leur rôle réduit. Ces groupes demeurent importants et doivent avoir désormais une participation plus grande. Il faudra soutenir leur action.

— Nous devons faire appel à toutes les collaborations disponibles et utiliser tous les éléments multiplicateurs pour accroître nos moyens. À titre d'exemple, nous entendons former dans chaque ministère et organisme du gouvernement des animateurs linguistiques qui pourront donner des cours sur le français de secrétariat en utilisant *Le français au bureau*, une publication à grand tirage de l'Office.

— Dans la même veine, nous délivrons des certificats d'agrément de réviseurs et réviseures de manuels scolaires. Les maisons d'édition peuvent recourir à ces personnes pour réviser les manuscrits.

— Il est important de sensibiliser les différents groupes ethniques à la francisation du Québec et de les écouter. La Charte prévoit que nos objectifs doivent être poursuivis dans un climat de justice et d'ouverture à l'égard des minorités ethniques, dont l'apport précieux au développement du Québec est un fait reconnu.

Subvention à la recherche

Depuis l'adoption de la Charte et grâce à notre programme de subvention, nous soutenons les travaux de nombreux chercheurs de différentes disciplines reliées aux activités de l'Office. Nous entendons maintenir cette politique.

Information du public cible au sujet de l'application de l'article 46 de la Charte

L'Office a tranché au cours de l'année beaucoup moins de litiges découlant de l'application de l'article 46. Cette disposition interdit aux employeurs d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français lorsqu'ils recrutent des employés, si l'accomplissement de la tâche ne nécessite pas la connaissance de cette autre langue.

Nous croyons que l'article 46 institue un mécanisme important parce qu'il vise à éliminer au Québec une pratique qui était devenue presque systématique: celle d'exiger que les travailleurs connaissent l'anglais. Nous remarquons, toutefois, en lisant les offres d'emplois dans les journaux, que la tendance persiste et qu'il y a donc lieu d'informer les citoyens de leurs droits à ce sujet.

Conclusion

Voilà, en substance, le bilan que l'on peut faire de l'année écoulée et l'aperçu des perspectives qui se dessinent pour 1982-1983. Après quatre années d'application de la Charte, il est évident que le processus de francisation est engagé de façon efficace et qu'il commence à porter les fruits attendus. Cela ne veut cependant pas dire que la francisation est désormais assurée. Cette francisation devra se poursuivre pendant un nombre d'années qui dépasse de loin l'année cible fixée dans la Charte: c'est en effet un processus qui doit s'intégrer à une réalité nourrie par des attitudes et des mentalités qui, elles, évoluent beaucoup plus lentement. Elle doit aussi se dérouler dans un contexte politique fragile où les conquêtes d'aujourd'hui peuvent toujours être amoindries ou même annulées par des actions politiques qui s'accomplissent aussi bien dans le contexte québécois que dans le contexte canadien.

L'avenir de la francisation n'est donc pas encore assuré; il reste aléatoire, fragile, et il importe qu'il soit défendu avec conviction par les divers organismes créés par la Charte, mais aussi par la volonté collective des Québécois, par leur engagement renouvelé et quotidien envers les objectifs de la francisation. Ceux-ci correspondent en effet à ce désir d'identité en même temps qu'à ce besoin de dignité, de fierté qui se traduit par la détermination à maintenir et à épanouir le caractère français du Québec. Des exemples récents nous ont d'ailleurs montré que l'avenir de la francisation continue d'être menacé, du moins dans certains secteurs de la société. Des attaques renouvelées ont été portées contre la Charte de la langue française au Québec. Ces attaques très vives, ont pu engendrer une certaine confusion et de profonds malaises dans l'opinion francophone d'autant plus qu'elles s'employaient souvent avec habileté à activer, à actualiser un sentiment de culpabilité collective, fait naturel dans une collectivité qui n'est pas encore habituée à ses nouveaux objectifs et qui peut ressentir une certaine gêne à les affirmer avec toute la force et la vigueur que manifestent depuis des siècles d'autres collectivités qui n'ont pas été soumises aux mêmes contraintes que le Québec.

Annexes

Annexe A

Décisions rendues en vertu de l'article 46 de la Charte de la langue française

Le préambule de la Charte de la langue française consacre officiellement le statut du français comme langue normale et habituelle de travail au Québec. De plus, l'article 4 proclame le droit pour le travailleur de gagner sa vie en français. Ces dispositions, de caractère déclaratoire, sont assorties de garanties plus précises qui se trouvent au chapitre VI du titre I.

Ainsi, l'article 46 de la loi interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une autre langue que le français, à moins que l'accomplissement de la tâche exige des compétences linguistiques particulières. Il incombe alors à l'employeur d'en faire la preuve, à la satisfaction du travailleur ou de l'association de salariés intéressée. Ceux-ci peuvent toutefois, s'ils ne sont pas convaincus par les arguments de l'employeur, porter l'affaire devant l'Office de la langue française, qui est investi de l'autorité nécessaire pour trancher le litige.

Les décisions de l'Office font l'objet d'une publication distincte et nous ne reproduisons ici que le résumé des décisions rendues au cours de l'exercice.

Dossier n° 46-030

Le Syndicat des employés de l'Université de Montréal, section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique

contre

l'Université de Montréal

L'employeur exige la connaissance de la langue anglaise pour accéder au poste de sténo-secrétaire, classe IV, du département de pathologie de la Faculté de médecine.

Le poste est placé sous l'autorité de professeurs qui consacrent une partie de leur temps à des travaux de recherche.

Les communications scientifiques sont rédigées en anglais, langue prépondérante dans ce domaine.

La connaissance de l'anglais est exigée de tous les membres du personnel, mais, en fait, les travaux de sténographie et de dactylographie ne font que partiellement appel à l'anglais.

L'Office est d'avis qu'une répartition appropriée du travail permettra à la personne occupant ce poste de s'acquitter de ses tâches sans connaître l'anglais.

Décision:

l'exigence de connaissance de l'anglais n'est pas justifiée pour le poste de sténo-secrétaire, classe IV, qui fait l'objet de la requête.

Dossier n° 46-038

M. Raymond Dominique et l'Association des contremaîtres municipaux employés par la Ville de Montréal inc.

contre

la Ville de Montréal

L'employeur exige la connaissance de la langue anglaise pour l'accès au poste de contremaître de section au Service de la voie publique.

La candidature du requérant a été rejetée parce qu'elle ne répondait pas à cette exigence, même si celle-ci ne figurait pas dans l'avis de concours.

Les contacts du contremaître avec le public ne représentent qu'un aspect accessoire de ses fonctions.

L'Office estime que le service téléphonique central suffit à assurer le contact avec les anglophones.

Décision:

l'employeur n'est pas justifié d'exiger la connaissance de l'anglais.

Dossier n° 46-039

M. Jean-Louis Bélanger

contre

La Presse

L'employeur exige la connaissance de la langue anglaise pour accéder au poste de percepteur au Service des finances.

Le percepteur fait la tournée des dépositaires du journal afin de leur remettre un état de compte et de percevoir le produit des ventes.

Le dialogue se réduit à un strict minimum.

Les dépositaires allophones n'ont pas de difficultés à communiquer en situation normale.

Le commis au tirage aux bureaux du journal est une personne ressource en cas de difficultés.

Les dépositaires ne sont pas des clients du journal mais des entrepreneurs.

Décision:

l'exigence de la connaissance de la langue anglaise n'est pas justifiée pour l'accès au poste de percepteur au Service des finances du journal La Presse.

Annexe B

Effectifs* par catégories d'employés au 31 mars 1982

	Cadres	ACS (Adjoints aux cadres supérieurs)	Professionnels	Techniciens et assimilés	Employés de bureau et assimilés	Total
Direction						
Postes occupés	2	0	0	0	2	4
Postes vacants	1	0	0	0	2	1
Postes autorisés	3	0	0	0	2	5
Communications						
Postes occupés	1	1	9	4	6	21
Postes autorisés	1	1	9	4	6	21
Secrétariat						
Postes occupés	1	0	2	0	3	6
Postes autorisés	1	0	2	0	3	6
Recherche et évaluation						
Postes occupés	1	0	8	1	3	13
Postes autorisés	1	0	8	1	3	13
Personnel						
Postes occupés	1	0	2	3	7	13
Postes autorisés	1	0	2	3	7	13
Administration						
Postes occupés	1	2	13	7	21	44
Postes vacants	0	0	1	1	0	2
Postes autorisés	1	2	14	8	21	46
Bureaux régionaux						
Postes occupés	1	0	19	1	11	32
Postes autorisés	1	0	19	1	11	32

*Postes permanents

Effectifs par catégories d'employés au 31 mars 1982 (suite)

	Cadres	ACS (Adjoints aux cadres supérieurs)	Professionnels	Techniciens et assimilés	Employés de bureau et assimilés	Total
Banque de terminologie du Québec						
Postes occupés	1	3	36	22	8	70
Postes vacants	0	0	0	1	0	1
Postes autorisés	1	3	36	23	8	71
Terminologie						
Postes occupés	1	3	48	5	14	71
Postes autorisés	1	3	48	5	14	71
Francisation						
Postes occupés	3	7	57	1	28	96
Postes vacants	0	0	0	0	1	1
Postes autorisés	3	7	57	1	29	97
Total Office de la langue française						
Postes occupés	13	16	194	44	103	370
Postes vacants	1	0	1	2	1	5
Postes autorisés	14	16	195	46	104	375
Commission de toponymie						
Postes occupés	4	0	10	3	12	29
Postes vacants	0	0	2	0	0	2
Postes autorisés	4	0	12	3	12	31
Total						
Postes occupés	**17**	**16**	**204**	**47**	**115**	**399**
Postes vacants	**1**	**0**	**3**	**2**	**1**	**7**
Postes autorisés	**18**	**16**	**207**	**49**	**116**	**406**

Annexe C

Organigramme

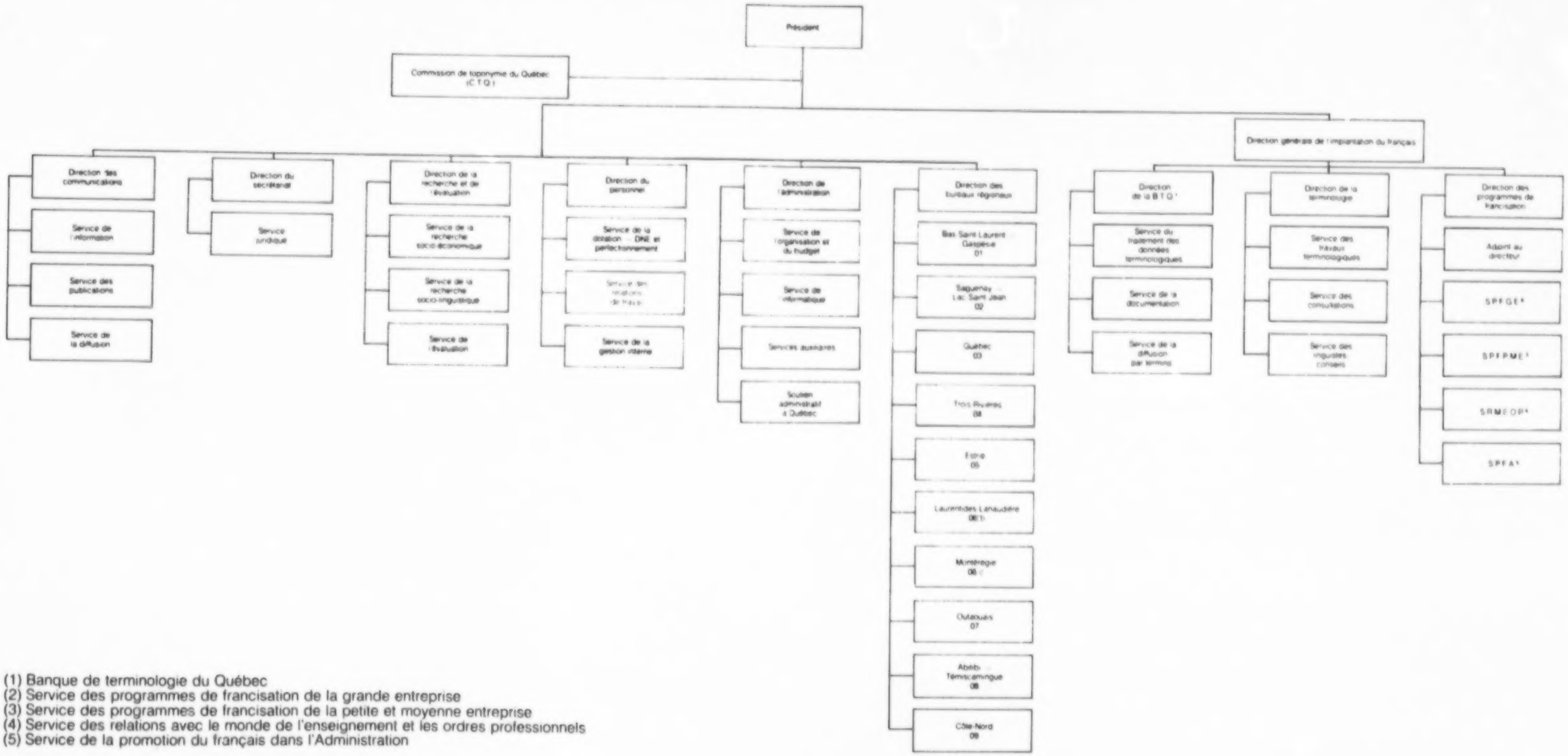

(1) Banque de terminologie du Québec
(2) Service des programmes de francisation de la grande entreprise
(3) Service des programmes de francisation de la petite et moyenne entreprise
(4) Service des relations avec le monde de l'enseignement et les ordres professionnels
(5) Service de la promotion du français dans l'Administration